

EDITO

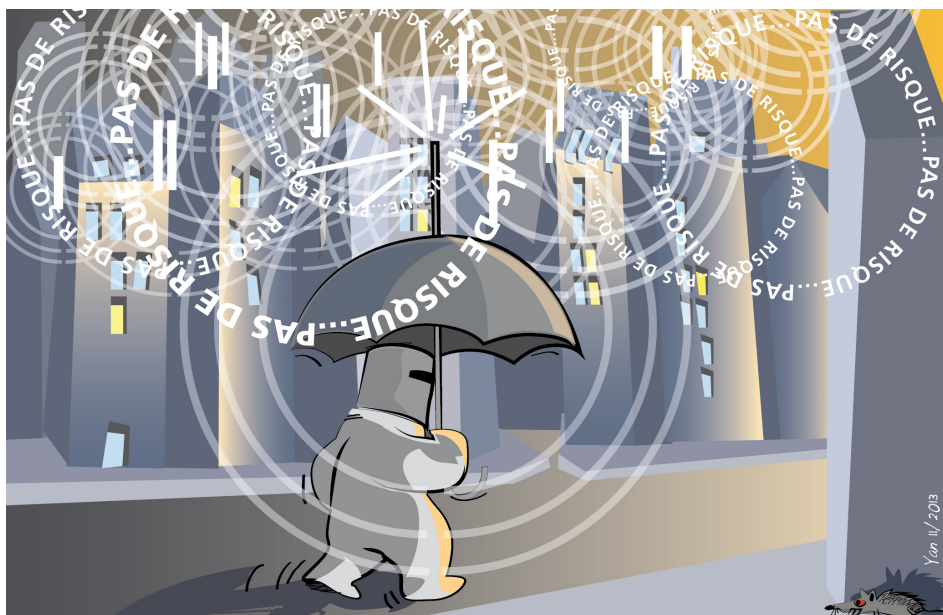
Le mardi 15 octobre, jour de la publication du nouveau rapport de l'ANSES, était un jour attendu de tous puisque depuis plusieurs mois et tout particulièrement depuis l'enterrement de la proposition de loi déposée par Laurence Abeille en janvier dernier, le gouvernement soumettait toutes décisions concernant le dossier de la téléphonie mobile à l'avis de l'Agence sanitaire. Toutes ? Non pas vraiment toutes ! Puisque pendant ce temps, et sans attendre cette fois, était lancé, avec le soutien actif de l'ARCEP – autorité publique de régulation des télécoms – et de Madame Pellerin, Ministre en charge de l'économie numérique, le déploiement de la quatrième génération de télécommunications mobiles, dite 4G ou LTE. Une fois encore la santé pouvait attendre mais l'économie, non. Et il n'était pas question de soumettre l'ouverture de ce nouveau marché à une étude d'impact sanitaire.

Ce n'est pas l'avis en demi-teinte de l'Agence de sécurité sanitaire qui va permettre de freiner ce déploiement. Pas plus que les résultats des expérimentations de réduction des expositions qui se concluent essentiellement par des tentatives de résolution des points dits « atypiques », lesquels sont définis, de façon totalement arbitraire, comme supérieurs à 6 V/m. Tant pis pour les électrosensibles qui commencent déjà à se plaindre des effets aggravants sur leur état de santé de ce déploiement à marche forcée. Tant pis, plus généralement, pour tous les riverains d'antennes qui voient se transformer de plus en plus de sites en relais 4G. Tant pis pour tous nos enfants qui vont baigner dans un environnement électromagnétique toujours plus élevé.

C'est à ces événements, et tout particulièrement au rapport d'expertise de l'ANSES et à la contestation de sa méthodologie, que va être principalement consacré ce numéro de notre Lettre où nous verrons que, plus que jamais, nous devons nous mobiliser et nous battre pour le maintien de nos conditions de vie et de santé. Personne ne le fera pour nous. A moins que l'espoir nous vienne de l'appropriation par l'univers de l'expression artistique, qu'elle soit littéraire ou cinématographique, de ce combat.

Rapport 2013 de l'ANSES

Quand il n'y a pas de risque, mieux vaut s'en protéger !...



A propos de la communication de l'Agence

« Pas d'effets avérés des radiofréquences » titrait Le Monde du 16 octobre en Une. C'était là la conclusion que tiraient la plupart des médias d'une conférence de presse particulièrement peu claire de l'ANSES. Plutôt que de reprendre l'évaluation du risque à partir de l'avis de 2009, ce qui aurait permis à l'Agence de reconnaître que les signaux qu'elle avait identifiés à cette époque et qu'elle avait qualifiés d'« indéniables » se trouvaient confortés et renforcés par les articles scientifiques publiés depuis cette date, l'Agence s'est commise dans une communication totalement obscure du style « pas de risque mais il faut réduire le risque ».

Même si nous n'attendions pas une lecture ouverte de la part du groupe d'experts, notre audition, en janvier 2013, nous ayant permis de percevoir, comme nous le développerons plus loin, la position dominante au sein du groupe, nous espérons que l'Agence confirmerait clairement, dans son avis, l'hypothèse du risque.

Rappelons en effet que le rapport de l'ANSES sur chaque sujet est constitué de trois éléments :

le rapport du groupe d'experts, l'avis du comité d'experts spécialisés et enfin l'avis de l'agence elle-même. En 2009, le rapport ressemblait encore largement aux précédents et se déclinait sur le thème du « pas d'effets ». L'Agence avait pris ses responsabilités dans l'avis rendu en considérant qu'il existait des signaux de risque sur lesquels elle appuyait sa recommandation de réduction des expositions.

Hélas, le courage observé alors n'a pas été, cette fois, au rendez-vous. Au lieu d'un discours limpide sur les éléments scientifiques accumulés qui ne ferment pas définitivement la question, sans doute, mais qui devraient étayer des recommandations d'action de prévention et de précaution, l'Agence, en s'appuyant sur le concept d'« effets avérés », contraire à la démarche de précaution, a opté pour une communication inaudible.

Certes, les recommandations de réduction des expositions que formule l'ANSES en 2013 s'inscrivent dans l'application de ce principe, mais elles sont rendues inaudibles par l'affichage « pas d'effets avérés des radiofréquences sur la santé » qui est immédiatement traduit par le grand public et par les médias en « pas d'effets sur la santé ». Nous en savons quelque chose puisque nombre de journalistes nous ont abordées sur le thème « alors l'ANSES conclut qu'il n'y a pas d'effets sur la

santé des radiofréquences » (voir notamment sur ce point l'émission de BFM-TV à laquelle participe Janine Le Calvez le soir même du rendu public du rapport, le 15 octobre – site de Priartem). Les notions d'effets suspectés et d'effets controversés, pourtant intégrées par l'expertise sur le bisphénol A, sont totalement absentes du rapport sur les radiofréquences. Cela est incompréhensible car elles devraient être au cœur d'une expertise sur ce risque émergent si complexe et comportant tant d'incertitudes.

Le tableau suivant montre que l'ANSES ne dit pas autre chose qu'en 2009 mais en hiérarchisant les termes de l'analyse différemment l'Agence donne à son avis une tonalité bien différente. Ceci est d'autant plus regrettable que le développement de la 4G, des femtocells, des WiFi communautaires, des tablettes dans les écoles, des compteurs dits intelligents se trouve ainsi conforté alors même qu'il va à l'encontre de la recommandation de réduction des expositions.

Comparaison des textes des communiqués de presse de 2013 et 2009	
2013	2009
« Cette actualisation ne met pas en évidence d'effet sanitaire avéré »	« Le rapport de l'Afsset met en évidence l'existence d'effets des radiofréquences sur des fonctions cellulaires, rapportés par une dizaine d'études expérimentales considérées par l'Afsset comme incontestables. »
« Elle pointe toutefois , avec des niveaux de preuve limités différents effets biologiques chez l'homme et chez l'animal. Par ailleurs, certaines publications évoquent une possible augmentation du risque de tumeur cérébrale sur le long terme pour les utilisateurs intensifs de téléphones portables. »	« Néanmoins aucun mécanisme d'action entre les radiofréquences et les cellules pour des niveaux d'exposition non thermique n'a été identifié à ce jour. De même le niveau de preuve épidémiologique concernant des excès de certaines tumeurs reste très limité. A contrario, un nombre important d'études ne rapporte pas d'effet particulier. Au total, le niveau de preuve n'est pas suffisant pour retenir en l'état des effets dommageables pour la santé comme définitivement établis. Pour l'Afsset ils constituent des signaux indéniables . »
« Compte tenu de ces éléments , l'ANSES recommande de limiter les expositions de la population aux radiofréquences – en particulier des téléphones mobiles – notamment pour les enfants et les utilisateurs intensifs et de maîtriser l'exposition générale résultant des antennes-relais »	« Face à ces incertitudes l'Afsset considère qu'il convient d'agir et fait les recommandations suivantes... réduire les expositions du public »

Contrairement à ce qui s'était passé en 2009, nous n'avions pas cette année d'observateur associatif dans le groupe d'experts ce que nous avons beaucoup regretté. Certes, l'Agence a créé un comité de dialogue mais celui-ci a eu peu de visibilité sur ce qui se passait dans le groupe d'experts. Nous nous en sommes d'ailleurs inquiétés très tôt dans un courrier que nous avons adressé à Mesdames Cardis, Présidente du groupe d'experts, et Hours, Présidente du Comité d'experts spécialisé « Agents physiques ». (voir doc. page 13)

Suite à cette lettre, nous avons été auditionnés par le groupe d'experts et avons pu constater que, à l'exception d'une minorité d'experts, dont la Présidente, Elisabeth Cardis, le groupe semblait bien uni derrière l'étendard du « circulez, il n'y a rien à voir ». Or, Madame Cardis a démissionné de ses fonctions de présidente pour des raisons personnelles cédant ainsi sa place à Jean-François Doré, lequel avait déjà présidé l'expertise de 2009. Celui-ci n'a jamais caché ses positions bien arrêtées contre toute remise en cause des normes réglementaires actuelles et contre la revendication du 0,6 V/m, comme nous avons pu le constater lors de plusieurs débats radiodiffusés ou télévisés. Il nous a d'ailleurs livré la profondeur de sa pensée à l'issue de la conférence de presse du 15 octobre, déclarant, à propos du principe de précaution que « s'il fallait l'appliquer, il faudrait enlever tous les *couteaux des cuisines* ». Ce genre d'assertion pitoyable

se passe de tout commentaire mais nous incite à poser la question de sa légitimité comme président d'un groupe d'experts qui doit s'interroger, dans les mois à venir, sur l'électrohypersensibilité.

A propos du rapport du groupe d'experts

Les critiques que nous allons formuler sur le travail du groupe d'experts portent sur trois éléments :

- la sélection bibliographique ;
- l'élimination de certains articles pour « qualité insuffisante » ;
- la méthodologie d'évaluation du niveau de la preuve.

■ La question de la bibliographie

Suite à notre audition en janvier 2013 et sur notre demande, la bibliographie sur laquelle travaillaient les experts a été transmise à tous les membres du comité de dialogue. Il s'agissait pour nous d'une base de travail essentielle puisque nous avons pu souligner, dans les rapports précédents, des lacunes importantes dans la bibliographie. Nous nous sommes donc lancés dans un travail systématique d'analyse de la liste bibliographique que nous a fournie l'Agence afin de repérer des

absences qui pourraient s'avérer dommageables à l'expertise en cours. Nous avons été aidés, dans ce lourd travail de fourmi par la publication, en décembre 2012, du second rapport BioInitiative. Celui-ci contient en effet une bibliographie très riche qui est présentée accompagnée du résumé de chacun des articles, ce qui est très utile pour classer les publications par thème et selon la nature des résultats (effets/pas d'effets).

A priori, les scientifiques travaillent, dans les deux cas sur les mêmes bases de données bibliographiques, c'est donc avec une certaine surprise que nous avons constaté des différences très importantes dans les articles retenus par l'un et l'autre des groupes d'experts. Il manquait 162 articles, publiés entre 2009 et 2012, dans la bibliographie de l'ANSES comparée à celle de BioInitiative. A contrario, il manquait une centaine d'articles dans la bibliographie de BioInitiative comparée à celle de l'ANSES.

Comment expliquer de telles différences ? Elles tiennent très certainement au choix des mots-clés utilisés. Certains mots-clés essentiels semblent ainsi absents de la veille bibliographique de l'ANSES : bien-être, radiofrequencies, microwaves, EMF...

Suite à cet envoi, l'Agence qui partage notre constat sur la question des mots-clés et dont l'ambition est de devenir un centre de référence bibliographique, a décidé d'entreprendre un travail particulier sur cette question. *A suivre...*

Sur ces 162 articles que nous avons relevés :

- 75 concernent des études biologiques
- 13 sont plus spécialisés sur les questions de reproduction
- 1 porte sur un cluster
- 36 traitent de questions de mesures ou de dosimétrie
- 15 relèvent de l'épidémiologie
- 10 sont des études sur l'homme (surtout études de provocation)
- 4 sont des survey ou des méta analyses
- 1 est purement méthodologique
- 7 s'intéressent plus particulièrement à l'EHS

• Sur les 75 études biologiques :

- 4 ne fournissent pas de résultats oui/non
- 12 fournissent des résultats négatifs (pas d'effets) soit 16%
- 59 révèlent des effets soit 78%

• Sur les 15 enquêtes épidémiologiques :

- 7 ne fournissent pas de réponses oui/non
- 1 est négative
- 7 sont positives soit 46%

• Sur les 10 études sur l'homme :

- 2 ne fournissent pas de résultats oui/non
- 3 donnent des résultats négatifs (30%)
- 5 donnent des résultats positifs (50 %)

• Sur les 4 survey

- 1 ne donne pas de réponses oui/non
- 3 donnent des analyses positives

L'Agence a assuré avoir pris en compte notre contribution. Nous verrons ultérieurement avec quels résultats.

Il faut ajouter que le groupe de travail a fait le choix d'exclure les articles concernant l'EHS, ainsi que les effets thérapeutiques et analgésiques. Si nous nous réjouissons qu'une expertise spécifique soit consacrée à l'EHS en 2014, ce qui est une certaine forme de reconnaissance, nous trou-

vons extrêmement critiquable l'exclusion de ces deux thèmes puisqu'il s'agit d'évaluer l'impact des radiofréquences sur la santé. En excluant le rôle thérapeutique des RF et les personnes se plaignant de problèmes de santé en lien avec les RF, il est évident qu'on ampute l'évaluation d'une partie fondamentale pour l'aspect sanitaire.

■ L'évaluation scientifique des articles

Tous les articles étudiés sont issus de revues scientifiques à comité de lecture. Ils peuvent donc être considérés *a priori* comme présentant des garanties de qualité scientifique. Mais, comme d'habitude, le groupe d'experts de l'ANSES a réévalué chaque article selon des critères présentés comme objectifs mais qui restent marqués d'une bonne dose de subjectivité comme nous le verrons.

Surtout, la direction de l'ANSES nous a assuré à plusieurs reprises que tous les résultats devaient être pris en compte dans l'évaluation du risque avec plus ou moins de poids selon leur qualité et fiabilité. Il n'en a rien été ici puisque ceux qui ont été considérés comme de qualité insuffisante ont été purement et simplement éliminés. Lorsqu'il s'agit d'une question de santé publique et d'un risque émergent où tous les signaux devraient être pris en compte, cette sélection et élimination sont inacceptables. D'autant plus inacceptable d'ailleurs qu'elle n'apparaît pas vraiment neutre et qu'elle rappelle tristement ce que dénonçait Marcel Goldberg dans un article célèbre intitulé « Les bonnes pratiques peuvent cacher de mauvaises intentions ! Ou l'histoire incroyable (mais vraie) d'une manipulation de l'industrie du tabac », publié dans la Revue médicale de l'Assurance Maladie (vol. 34-1, janvier-mars 2003). L'auteur y relate avoir entendu, lors de deux manifestations internationales, en 1998 et en 1999, des propositions qu'il qualifie d'« extravagantes » de bonnes pratiques en épidémiologie, propositions particulièrement rigides dont l'objectif était de décrédibiliser les travaux d'épidémiologistes ayant mis en évidence le rôle nocif du tabagisme passif. Toutes les études qui ne satisfaisaient pas ces conditions devaient être automatiquement rejetées.

Dans le cas présent, force est de constater que les pratiques d'élimination sont également à l'ouvrage. Pour illustrer le caractère orienté de la sélection entreprise, notamment, en épidémiologie, nous vous proposons plusieurs exemples qui nous semblent particulièrement révélateurs.

Le premier concerne une enquête sur les enfants, d'autant plus importante qu'il y a peu de travaux aujourd'hui publiés concernant spécifiquement les enfants. Cette enquête présente deux autres caractéristiques : elle est cosignée par d'éminents épidémiologistes dont certains, telle Leika Kheifets, ne peuvent être taxés d'être de fervents supporters de la thèse du risque ; les quatre articles scientifiques rédigés à partir de cette grande enquête sont publiés dans de très grandes revues scientifiques : *Epidemiology*, par exemple, plus grande revue internationale d'épidémiologie, pour la publication de 2008.

Voici ce que dit le rapport sur les publications liées à cette enquête :

« Au Danemark, Sudan et al. (2012) ont analysé le risque de migraine et de symptômes « reliés aux maux de tête » (céphalées, maux de ventre et autres maladies de l'enfant) chez 52 680 enfants nés de mères incluses au cours de leur grossesse, entre 1996 et 2002, dans une cohorte de naissances, en fonction de l'utilisation du téléphone mobile pendant la grossesse (Sudan, Kheifets et al. 2012). Comme pour les trois autres articles issus de cette même cohorte (Divan, Kheifets et al. 2008; Divan, Kheifets et al. 2011; Divan, Kheifets et al. 2012) sur les fonctions cognitives, la mémoire et le comportement, l'interprétation des résultats est difficile en raison d'une évaluation imprécise de l'exposition et d'une estimation de l'effet étudié (maux de tête) par la mère. L'exposition a été évaluée 7 ans après, avec un risque de biais de mémorisation, et le mode de recueil des symptômes est sujet à de multiples biais : les maux de tête des enfants ont été évalués par questionnaire auprès de leur mère, le diagnostic de migraine étant déclaré par la mère, ce qui est très subjectif et non spécifique. »

Et, Hop ! Le problème est réglé, l'enquête, ses résultats, les articles scientifiques publiés n'existent plus puisque des biais éventuels peuvent éventuellement être possiblement craints !!!

L'insuffisance des données d'exposition est très souvent convoquée pour éliminer des études qui dérangent. C'est ainsi le cas pour l'étude de Buchner et al., (2011). « Changes of Clinically Important Neurotransmitters under the Influence of Modulated RF Fields—A Long-term Study under Real-life Conditions. » *Electromagnetic Fields* Buchner et al. (2011) ont étudié l'évolution des profils hormonaux de 60 sujets exposés habitant à proximité d'une station de base. Ils ont effectué 3 dosages urinaires d'adrénaline, de noradrénaline, de dopamine et de phényléthylamine, étalés sur 18 mois (Buchner 2011). Il n'y a aucune dosimétrie (pas d'exposimètres individuels). Les expositions autres que celles de l'antenne-relais (DECT, GSM, Wi-Fi, etc.) ne sont pas prises en compte. La classification en 3 catégories en fonction de l'exposition estimée par rapport à la distance à l'antenne n'est pas satisfaisante. La population d'étude est petite et très hétérogène (0-69 ans), avec très peu de sujets par catégorie. Aucun facteur de confusion possible n'a été pris en compte (maladie, surpoids, etc.). »

Notons que l'étude a porté sur 4 et non pas 3 dosages. Il y a eu un contrôle de l'exposition par mesure, ce qui a permis le classement des participants en 3 catégories. Les auteurs ont discuté ce point, l'objet étant de vérifier l'impact à moyen terme de la mise en service d'une antenne-relais sur la population, toute chose étant égale par ailleurs.

En revanche, l'étude de Danker-Hopfe et al. (2011) « Effects of electromagnetic fields emitted by mobile phones (GSM 900 and WCDMA/UMTS) on the macrostructure of sleep. » *Journal of Sleep Research* nous a été présentée comme un modèle du genre. Danker-Hopfe et al. ont conduit une étude expérimentale. « Dans des villages non couverts par la téléphonie mobile, une antenne-relais expérimentale a été installée pour l'étude ; elle fonctionnait certaines nuits à puissance maximale. Le sommeil des 397 participants a été enregistré par polysomnographie pendant 2 périodes de 5 jours (évaluation objective), et évalué par les participants selon le protocole de la Société Allemande de Recherche sur le Sommeil (évaluation subjective). » On lit dans le rapport que « les modalités

d'exposition sont bien décrites (expositions continues de 8 h pendant toute la durée du séjour au lit). ». Or, curieusement, dans cet article, on ne trouve aucune trace de quelconques données d'exposition, la seule indication concernant la distance entre l'antenne et le domicile !!!

La lecture « deux poids – deux mesures » selon que l'étude donne ou non des indications d'effets se retrouve aussi dans les études sur les modèles biologiques. Ainsi, une étude donnant des résultats négatifs et pourtant fortement critiquée par les évaluateurs est-elle maintenue (Dasdag, 2009). Ce maintien permet d'introduire l'idée que les effets sur l'apoptose (mort cellulaire programmée) sont contradictoires selon les études. Et donc d'introduire un doute sur l'existence du phénomène. On notera au passage que pour le groupe de travail, on peut déduire que les études donnent des résultats contradictoires alors que les conditions expérimentales sont totalement différentes : on n'étudie pas la même espèce, et surtout pas le même signal, ni la même durée, ni le même niveau d'exposition. Ceci est troublant car l'existence d'effet fenêtre (effet différent selon la fréquence, le niveau, le stade et la durée d'application de l'exposition) est suspecté depuis fort longtemps pour les radiofréquences. Cette notion d'effet fenêtre n'apparaît pas une seule fois dans le rapport de 2013.

Nous avons eu également la surprise de voir appeler Lerchl en renfort pour mieux se débarrasser d'une étude gênante, celle de Falzone et al. (2011) « The effect of pulsed 900-MHz GSM mobile phone radiation on the acrosome reaction, head morphology and zona binding of human spermatozoa. » *International Journal of Andrology*. Rappelons qui est Lerchl. Chercheur allemand, connu pour ses positions proches du lobby, il s'est vu refuser sa candidature au groupe d'experts du CIRC-OMS en 2011, au motif que ses positions étaient trop partisans et ne garantissaient pas l'indépendance requise. Ceci jette suspicion et même discrédit sur ce qu'avance ce personnage. Quel besoin alors de s'y référer ?

Voyons ce que dit le rapport : « Les auteurs ont analysé les effets des radiofréquences sur la morphométrie du sperme humain et la réaction de l'acrosome et ont conclu : à des effets néfastes sur la morphométrie des spermatozoïdes ; à une diminution de leur capacité de fixation à la zone pellucide de l'ovocyte (test Hemizona assay, HZA). Aucune détérioration de la mobilité des spermatozoïdes n'a toutefois été observée. Selon Lerchl (2012), l'importance (50 %) de l'altération morphologique des spermatozoïdes semble incompatible avec une absence de modification de leur viabilité et le fait qu'ils soient fonctionnels dans un test HZA (Lerchl 2012). Toutefois, selon les auteurs, les altérations de l'acrosome mises en évidence dans l'étude de la morphologie sont cohérentes (Falzone, Huyser et al. 2012). Ces résultats pourraient être compatibles avec une élévation de la température ou témoigner d'une action spécifique. »

Bien sûr tout ceci mériterait une analyse statistique d'ensemble mais nous ne disposons pas pour le moment (nous les avons demandées) de l'évaluation portée par le groupe d'experts sur chacune des études analysées. Dans l'attente, nous avons regardé systématiquement le sort réservé aux quarante premiers titres de la liste bibliographique de 162 articles que nous avons fournie à l'Agence.

Auteur pcpal	Titre	Revue	Année	Type	Res
Acar GO	Thermal effects of mobile phones on facial nerves and surrounding soft tissue.	Laryngoscope	2009	Biol	Oui
Achudume	Induction of oxidative stress in male rats subchronically exposed to electromagnetic fields at non-thermal intensities.	J electromagnetic Analysis and Applications	2010	Biol RL	Oui
Al-Damegh	Rat testicular impairment induced by electromagnetic radiation from a conventional cellular telephone and the protective effects of the antioxidants vitamins C and E	Clinics (Sao Paulo)	2012	Reprod	Oui
Anghileri	Aluminum, calcium ion and radiofrequency synergism in acceleration of lymphomagenesis.	Immunoph Immunotox	2009	Biol	Oui
Arendash GW	Electromagnetic Treatment to Old Alzheimer's Mice Reverses β -Amyloid Deposition, Modifies Cerebral Blood Flow, and Provides Selected Cognitive Benefit.	PLoS ONE	2012	Biol	Oui
Atasoy HI	Immunohistopathologic demonstration of deleterious effects on growing rat testes of radiofrequency waves emitted from conventional Wi-Fi devices.	J pediatri Urol	2012	Biol Reprod	Oui
Atay	Effect of electromagnetic field induced by radio frequency waves at 900 to 1800 MHz on bone mineral density of iliac bone wings	J Crafoani Surg	2009	Et sur l'Homme	?
Augner	Acute effects of electromagnetic fields emitted by GSM mobile phones on subjective well-being and physiological reactions: a meta-analysis.	SCI Total Environ	2012	Epidémio	?
Aydin B	Effects of a 900-MHz electromagnetic field on oxidative stress parameters in rat lymphoid organs, polymorphonuclear leukocytes and plasma.	Arch Med Res	2011	Biol RL	Oui
Aydin D	Impact of random and systematic recall errors and selection bias in case-control studies on mobile phone use and brain tumors in adolescents (CEFALO study).	Bioelectromagnetics	2011	Epidémio	?
Balci M	IEffects of computer monitor-emitted radiation on oxidant/antioxidant balance in cornea and lens from rats.	Mol Vis	2009	Biol	Oui
Baliatsas C	Non-specific physical symptoms in relation to actual and perceived proximity to mobile phone base stations and powerlines	BMC Public Health	2012	EHS	
Baste V	Pregnancy Outcomes After Paternal Radiofrequency Field Exposure Aboard Fast Patrol Boats.	J Occup Environ Med	2012	Reprod	?
Bellieni	Exposure to electromagnetic fields from laptop use of "laptop" computers.	Arch Environ Occup Health	2012	Dos	
Belyaev	Spatio-temporal aspects of formation, application for assessment of radiosensitivity and biological dosimetry.	Mutar Res	2010	Biol	?
Bortkiewicz A.	Subjective complaints of people living near mobile phone base stations in Poland.	Int. J. Occup. Med. Environ Health	2012	Epidémio	?
Bortkiewicz A.	Changes in tympanic temperature during the exposure to electromagnetic fields emitted by mobile phone	Int. J. Occup. Med. Environ Health	2012	Epidémio	Oui
Bouji M	Radiofrequency on corticosterone, emotional memory and neuroinflammation in middle-aged rats.	Exp. Geront	2012	Biol	Oui
Bourthoumieu S	Study of p53 expression and post-transcriptional modifications after GSM-900 radiofrequency exposure of human amniotic cells. Bioelectromagnetics.	Bioelectromagnetics	2012	Biol RL	Non
Budak GG	Effects of GSM-like radiofrequency on distortion product otoacoustic emissions of rabbits: comparison of infants versus adults.	Int. J. Pediatr	2009	Biol	Oui
Calabro E	Modulation of heat shock protein response in SH-SY5Y by mobile phone microwaves	World J. Biol.chem.	2012	Biol	Oui
Cam ST	Single-strand DNA breaks in human hair root cells exposed to mobile phone radiation.	Int J Radiat Biol	2012	Biol	Oui++

Auteur pcpal	Titre	Revue	Année	Type	Res
Cammaerts	GSM 900 MHz radiation inhibits ants' association between food sites and encountered cues.	Electromagn Biol Med	2012	Biol	Oui++
Cammaerts	Changes in Paramecium caudatum (protozoa) near a switched-on GSM telephone.	Electromagn Biol Med	2011	Biol	Oui
Cao Y	900-MHz microwave radiation enhances gamma-ray adverse effects on SHG44 cells.	J Toxcol Environ Health	2009	Biol	Oui
Celik S	An Evaluation of the effects of long-term cell phone use on the testes via light and electron microscope analysis.	Urology	2012	Biol	Oui
Chen G	Using model organism Saccharomyces cerevisiae to evaluate the effects of ELF-MF and RF-EMF exposure on global gene expression.	Bioelectromagnetics	2012	Biol	Oui ?
Chen YB	The effects of electromagnetic pulses (EMP) on the bioactivity of insulin and a preliminary study of mechanism.	Int J Radiat Biol	2010	Biol	Oui
Colak C	Effects of electromagnetic radiation from 3G mobile phone on heart rate, blood pressure and ECG parameters in rats.	Toxicol Ind Health	2012	Biol	Non
Colletti V	Intraoperative observation of changes in cochlear nerve action potentials during exposure to electromagnetic fields generated by mobile phones.	J Neurol Neurosurg Psychiatry	2010	Et sur l'H	?
Costa FP	Treatment of advanced hepatocellular carcinoma with very low levels of amplitude-modulated electromagnetic fields.	Br J Cancer	2011	Et sur l'H	Oui
Danker-Hopfe H	Effects of electromagnetic fields emitted by mobile phones (GSM 900 and WCDMA/UMTS) on the macrostructure of sleep.	J sleep res	2010	Et sur l'H	Non
Demirel S	Effects of third generation mobile phone-emitted electromagnetic radiation on oxidative stress parameters in eye tissue and blood of rats.	Cutan ocul Toxicol	2012	Biol	Non
Ding S	Pulsed electromagnetic fields stimulation prevents steroid-induced osteonecrosis in rats.	BMC Muscul Disord	2011	EHS	Oui
Divan HA	Cell phone use and behavioural problems in young children	Epidemiol Community Health	2012	Epidémio	Oui++
El-Bediwi AB	Influence of Electromagnetic Radiation Produced by Mobile Phone on Some Biophysical Blood Properties in Rats.	Cell Biochem Biophys	2012	Biol	Oui
Eltiti S	Short-term exposure to mobile phone base station signals does not affect cognitive functioning or physiological measures in individuals who report sensitivity to electromagnetic fields and controls.	Bioelectromagnetics	2009	Et sur l'H	Non
Elwood JM	Microwaves in the cold war: the Moscow embassy study and its interpretation. Review of a retrospective cohort study.	Environ Health	2012	Epidémio	Non
Esmekaya MA	900 MHz pulse-modulated radiofrequency radiation induces oxidative stress on heart, lung, testis and liver tissues.	IGen Physiol Biophys	2011	Biol RL	Oui
Finnie JW	Expression of the water channel protein, aquaporin-4, in mouse brains exposed to mobile telephone radiofrequency fields.	Pathology	2009	Biol	Oui

LEGENDE

	Articles qui n'apparaissent pas dans la bibliographie définitive et qui n'ont donc pas été analysés ;
	Articles qui ont été considérés de qualité insuffisante et n'ont donc « pu être retenus » ;
	Articles qui sont retenus dans l'analyse mais considérés comme ne présentant pas toutes les qualités de fiabilité scientifiques ;
	Les seuls articles qui aient trouvé grâce aux yeux de nos experts.

- 14 articles n'apparaissent pas dans la bibliographie. Lors du prochain comité de dialogue nous ne nous priverons pas de demander les raisons de ces absences.
- 15 articles ont été éliminés en raison de leur qualité qualifiée d'insuffisante
- 9 ont satisfait aux conditions de qualité
- 2 sont retenues avec réserve

Ainsi, sur ces quarante premiers articles, seul le quart a trouvé grâce aux yeux des experts. Le reste, qu'il révèle ou non des signaux préoccupants, n'existe tout simplement pas. Or la sélection est loin d'être anodine. Sur 25 études montrant des effets, seules 3 ont été conservées (soit 12%) en revanche sur 6 études concluant qu'il n'y a pas d'effet, on en retrouve 3 également (soit 50%).

■ L'évaluation du niveau de la preuve

Après être passé à la première moulinette des mots-clefs, puis à la seconde moulinette dite de la qualité, les articles vont devoir passer à l'essoreuse de l'évaluation de la preuve. Il s'agit là d'une démarche nouvelle dont nous avons pu apprécier l'efficacité en terme de minimisation du risque..

Ce schéma, reposant sur deux phases, une première phase de définition des éléments de preuve chez l'animal et chez l'homme et une deuxième phase de définition du niveau de preuve, peut paraître intellectuellement satisfaisant au premier abord. Cependant, une analyse plus poussée montre assez rapidement que, dans une situation d'incertitude, somme toute assez classique pour un risque émergent aussi complexe que les radiofréquences, cette méthode ne peut conduire qu'à conclure, quasi mécaniquement, et encore pour longtemps, à des niveaux de preuve insuffisants quant aux effets avérés sur la santé. En effet, les études sur l'homme, *a fortiori* sur les effets sanitaires à long terme, sont peu nombreuses et les conditions d'études sur l'animal extrêmement vastes en terme de type de signaux, de niveaux, de durée...

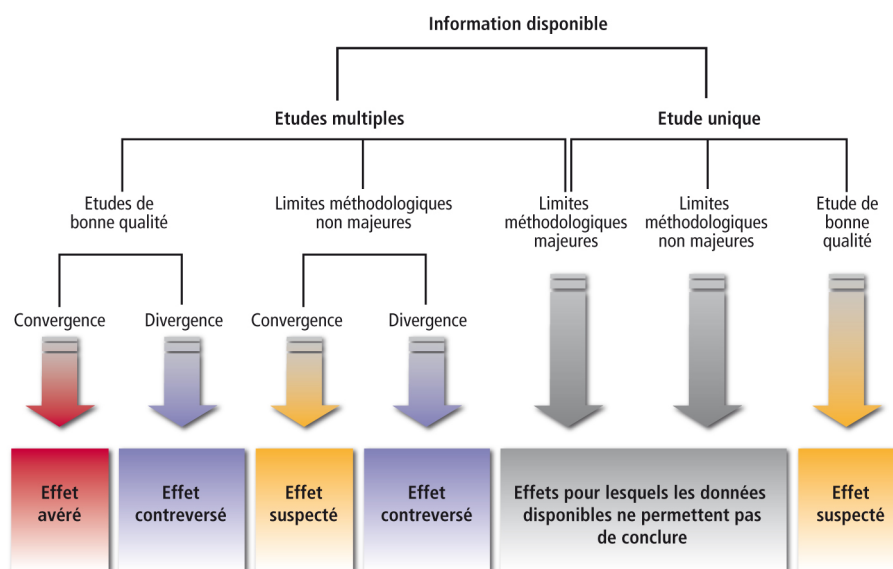
En outre, le groupe d'experts a poussé à son plus haut niveau de minimisation du risque l'idée que des effets biologiques observés ne donneraient pas forcément d'effets sanitaires. Lorsque les effets observés concernent la mort cellulaire programmée, le stress oxydatif sur le cerveau ou des cassures d'ADN double brin, on est en droit de se demander à partir de quand cela devient un problème pour la santé et si certaines populations ne sont pas plus vulnérables que d'autres...

		Éléments de preuve de l'existence de l'effet étudié chez des modèles			
		Suffisants	Limités	Insuffisants	Absence d'effet
Éléments de preuve de l'existence de l'effet étudié chez l'homme	Suffisants	Effet avéré pour l'homme			
	Limités	Effet probable pour l'homme	Effet possible pour l'homme		
	Insuffisants	Effet possible pour l'homme	Niveau de preuve insuffisant pour conclure à un effet		
	Absence d'effet				Probablement pas d'effet chez l'homme

Evaluation du niveau de preuve pour un effet donné en fonction des éléments de preuve en faveur de l'existence de l'effet chez l'homme

L'ANSES met en place actuellement un groupe de réflexion sur la méthodologie. C'est le moment de faire entendre nos critiques sur ce schéma qui apparaît bien décalé de celui utilisé dans d'autres dossiers où l'Agence a su prendre des positions d'avant-garde très courageuses.

Donnons pour exemple le schéma d'évaluation des risques utilisé pour le bisphénol A



Schema d'évaluation des risques utilisé pour le bisphénol A

■ La traduction de cette évaluation dans les conclusions des experts

Et quand bien même des études positives subsisteraient à cette épreuve, elles ne sont pas forcément retenues à l'heure de dresser la conclusion. Prenons l'exemple du stress oxydatif dans le cerveau, sujet sensible s'il en est. Au moins une étude *in vitro* montre un effet du stress oxydatif sur des cellules de rats nouveaux-nés (Xu et al. 2010) ainsi que plusieurs études *in vivo* sur des espèces différentes, sur des lapines (Guler et al, 2010) et sur de jeunes rats (Kesari et al, 2010a). Celle qui porte sur les rats montre en outre des cassures d'ADN double brin alors que l'exposition est à faible niveau (0,11W/kg) mais prolongée (2h/j pendant 35 jours). Selon les logigrammes mis en place, on devrait en déduire un signal fort d'effet chez l'animal ; aucune étude sur l'homme n'ayant été évaluée. Et pourtant, l'avis des experts est plutôt « rassurant », se payant même le luxe de suggérer un effet bénéfique, tout en se contredisant quelques lignes plus loin.

Comprenne qui pourra... Mais pendant ce temps là, les ventes continuent.

L'exemple de l'expertise sur le bisphénol A a montré que l'Agence sait bien travailler. Nous attendons donc un sursaut sur les rapports à venir : les enfants d'une part, les électrohypersensibles (EHS) d'autre part. Le changement de dogme ou de paradigme doit être à l'œuvre sur ce risque émergent qui constitue, eu égard à la taille de la population concernée, un énorme enjeu de santé publique.

Expérimentations : « réduction des expositions »

Position de Priartem

Quatre ans après la mise en œuvre des expérimentations dites de « réduction des expositions », un premier rapport - incomplet car le travail n'est pas terminé - a été remis au gouvernement et plus particulièrement au ministre de l'Écologie, le 28 août dernier.

D'aucuns en ont déjà fait une lecture caricaturale que l'on peut décliner en cinq propositions :

- **1ère proposition** : le niveau d'exposition de la population aux rayonnements des antennes-relais de téléphonie mobile est faible. Il serait ainsi inutile d'agir.

- **2e proposition** : si on baisse le niveau d'émission des antennes-relais de façon à réduire les expositions à 0,6 V/m, on réduit la qualité de services. Cette réduction de la qualité des services serait inacceptable.

- **3e proposition** : si, dans ce contexte de baisse des niveaux d'émission, on veut récupérer la qualité de service, il faut multiplier le nombre d'antennes-relais par trois. Ce qui serait trop coûteux.

- **4e proposition** : on peut réduire les expositions les plus élevées, mais attention, on peut, en ce faisant en créer de nouvelles. La réduction des expositions les plus fortes ne serait ainsi pas judicieuse.

- **5e proposition** : de toutes façons la 4 G va venir bouleverser tout cela et augmenter le niveau d'exposition moyen de 50% donc il serait urgent de ne rien faire et de ne rien décider.

Ces interprétations, hâtives et orientées, des données quantitatives issues des travaux du COMOP d'abord, du COPIC ensuite, confirment les critiques que Priartem avec Agir pour l'environnement a formulées dès le début de cette opération en 2009.

Ces travaux sont, en effet, affectés d'un double défaut original :

- le contexte d'abord : ces travaux ont été annoncés lors des conclusions du Grenelle des ondes alors que les trois ministres en charge de cette opération concluaient qu'il n'y avait pas lieu de revoir les normes. La messe était donc dite et ce chantier apparaissait bien alors comme une manœuvre dilatoire, laquelle a permis qu'aucune décision gouvernementale ne soit prise depuis 2009.

- la méthode ensuite : le choix a été fait d'étudier la faisabilité d'une réduction des niveaux d'exposition à travers une baisse des émissions des antennes-relais existantes et la seule unité-étalon retenue, pour ce faire, a été la qualité de services.

C'est sur ce choix de méthode qu'il faut particulièrement revenir car il conditionne les résultats et surtout leur interprétation. Comme Priartem l'a souvent souligné, il n'y a aucune raison de penser que les opérateurs sur-émettent par rapport à leurs besoins. Donc assez logiquement la réduction des émissions des antennes existantes se traduit par une réduction de la qualité de services dans un certain nombre de lieux. Et c'est bien sur la définition de ces lieux qu'il est intéressant de s'attarder. Le rapport du COPIC montre en effet que, à configuration technique existante, il est possible de réduire les expositions au-dessous de 0,6 V/m, sans dégrader la qualité de services

« out-door ». En revanche la qualité de services à l'intérieur des bâtiments serait significativement dégradée. Le conditionnel utilisé volontairement ici est lié d'une part aux difficultés d'évaluation exprimées dans le rapport ainsi qu'à la présentation des résultats en un seul pourcentage sans que l'on puisse déterminer la part et la nature du bâti à laquelle correspond ce pourcentage.

Les opérateurs ont une obligation réglementaire de couverture « out-door ». Ils se sont engagés contractuellement vis-à-vis de l'ARCEP à assurer une couverture « in-door ». Les deux obligations ne sont donc pas de même nature et ne peuvent donc être imposées aux populations riveraines dans les mêmes conditions. Surtout elles posent clairement un problème de société que l'on ne pourra pas longtemps éviter alors que se déploie la 4G. De quelles technologies sans fil avons-nous besoin ? A quelle utilité sociale doivent-elles répondre ? Comment doivent être prises en compte les hypothèses de risque pour la santé dans leur développement ?

Dans le bâti, il existe une alternative simple à l'usage de ces technologies, les liaisons filaires, d'autant que l'on dispose en France d'un excellent réseau câblé. Pourquoi donc aurait-on besoin d'avoir partout une excellente réception hertzienne au-delà de deux murs ? Ceci ne signifie pas que l'on ne puisse pas téléphoner avec son portable dans le bâti mais signifie simplement qu'il faut, par exemple, se rapprocher d'une fenêtre, c'est-à-dire « être mobile ».

En disant cela, nous savons que nous allons être taxés de refuser le progrès et d'aller à l'encontre des usages actuels. Les voitures peuvent aller de plus en plus vite, limiter la vitesse pour des raisons de sécurité aussi bien que pour des raisons environnementales, est-ce aller contre le progrès ? Quant à l'exemple du tabac, il a montré qu'il était possible, par la loi et le règlement, de modifier les usages et au moins de protéger la population des effets du tabagisme passif.

La prise en compte de considérations environnementales et sanitaires non seulement n'est pas un frein au progrès mais peut correspondre à un formidable levier d'innovation et de création de valeurs comme le montre l'important rapport de l'Agence Européenne de l'Environnement. Dans un contexte de crise économique, énergétique, avec des préoccupations de santé qui augmentent et des systèmes de solidarité en voie de déstabilisation, anticiper sur les évolutions à moyen terme constitue un enjeu non seulement sanitaire mais aussi industriel majeur.

Les travaux du COPIC montrent que les expositions aux rayonnements des antennes-relais sont globalement faibles. Seulement 10% des expositions dépasseraient 0,6 V/m. C'est une très bonne nouvelle car cela montre qu'il est possible, si volonté politique il y a, de réduire les valeurs d'exposition maximales à un niveau plus protecteur pour la population à condition de ne pas vouloir toujours plus de téléphonie mobile dans le bâti. C'est bien là l'enjeu essentiel aujourd'hui. Enjeu d'autant plus essentiel que les sources de pollution électromagnétique domestiques se multiplient :

Wifi, femtocells, compteurs dit « intelligents »... alors même que les signaux d'alerte sur les risques s'amplifient, qu'ils viennent des populations sentinelles que constituent les électrosensibles ou des études qui montrent des effets des radiofréquences sur des fonctions essentielles à de faibles niveaux d'exposition (étude de l'INERIS-Université de Picardie).

Dans ce contexte, on peut faire une lecture très différente des données issues des expérimentations :

- la modélisation des expositions liées aux antennes-relais de téléphonie mobile est possible. L'outil créé par le CSTB s'avère fiable dès lors que les données sur le bâti le sont aussi. On peut donc disposer d'outils généralisables permettant des approches dynamiques sur lesquelles appuyer des choix stratégiques. Mais ceci suppose que les données nécessaires soient rendues disponibles c'est-à-dire que les opérateurs soient dans l'obligation de les communiquer. Ceci suppose également de réintroduire du politique et de la concertation dans le développement du réseau (enjeu d'aménagement du territoire).

- Les expositions supérieures à 0,6 V/m sont aujourd'hui très minoritaires et peuvent donc être corrigées.

- On connaît maintenant l'effet du développement qu'aurait la 4G sur le niveau d'exposition de la population - + 50% en moyenne. Il n'est pas acceptable qu'une telle augmentation de l'exposition s'opère sans qu'il y ait eu la moindre évaluation de l'impact sanitaire sur la population (les expérimentations 4G n'ont pas donné lieu à suivi sanitaire) et que rien ne soit aujourd'hui prévu pour détecter un impact à court ou plus long terme suite à ce déploiement. Par ailleurs, le déploiement de la 4G paraît incompatible avec la notion de sobriété puisqu'il s'agit de couvrir des besoins qui aujourd'hui n'existent pas en provoquant une augmentation de 50% de l'exposition et sans qu'un débat de société ait eu lieu.

Pour terminer, il convient de revenir sur la question des points atypiques. En 2009, lorsque l'ANSES a préconisé que soient traités les points atypiques, ceux-ci ont été définis comme ceux qui étaient supérieurs à la moyenne. L'ANFR a calculé cette moyenne et l'a évaluée à moins de 1 V/m. La loi dite « Grenelle 2 » a repris ce concept de points atypiques en demandant à l'ANFR d'en faire un recensement et le législateur a défini ces points comme ceux qui sont « sensiblement supérieurs à la normale ». L'ANFR vient de sortir de son chapeau sa propre définition en considérant comme points atypiques les points supérieurs à 6 V/m ! Ce qui correspond à une définition originale de l'expression « sensiblement supérieur ».

Il s'agit d'une valeur qui revient décidément souvent dans les positions de l'ANFR. Ne l'a-t-elle pas proposée comme celle qui doit déclencher le protocole lourd de mesures avec analyseur de spectre et extrapolation, les autres mesures se faisant simplement en temps réel et avec sonde à large bande. Il se trouve que cette valeur est justement celle qui a été proposée par les opérateurs au début des années 2000 lorsqu'ils ont décidé de contester le protocole à 0,6 V/m qu'ils avaient

signé avec la ville de Salzbourg. 6 V/m c'est ce que les opérateurs seraient donc prêts à accepter. Rien d'étonnant à cela car cette valeur leur permet de continuer à déployer comme ils le veulent. Sur les mesures réalisées durant les trois dernières années - soit près de 3000 mesures - seules 68 sont supérieures à 6 V/m. Pour la plupart des riverains donc, fixer un seuil de 6 V/m ne va rien changer. On demande souvent aux associations de justifier scientifiquement le 0,6 V/m. Il convient de noter que le 6 V/m n'a aucun fondement scientifique et bien sûr n'a aucune vocation à protéger la population.

Par ailleurs, « le traitement des points atypiques » suppose non seulement de définir ce qu'est un point atypique mais aussi d'être capable de le résoudre. Les expérimentations réalisées dans le cadre du COPIC sont loin d'être rassurantes puisque dans la plupart des cas les « traitements » effectués ont effectivement réduit l'exposition sur le point atypique initial mais en ont généré de nouveaux puisque seul le maintien de la qualité de service a été retenu comme curseur.

Ceci signifie bien que raisonner à configuration constante et à usage constant présente de fortes limites et ne répond en aucun cas à notre revendication de protection de la santé publique.

Plus que jamais nous demandons l'application du principe ALARA dans toutes ses dimensions avec fixation d'une valeur cible réellement protectrice.

Mesures des expositions : Priartem propose un dispositif innovant

Alors que la taxe parafiscale destinée à financer les campagnes de mesures de champ électromagnétique rayonné par les antennes-relais de téléphonie mobile a été mise en place depuis le 1er janvier 2012, le dispositif visant à gérer cette taxe et à initier les campagnes de mesure n'a toujours pas été défini.

C'est sans doute le moment de réfléchir à un dispositif à même de garantir au mieux l'indépendance, la transparence et la légitimité du processus de collecte et de diffusion des données d'exposition ainsi que la qualité et la fiabilité de celles-ci.

Les mesures réalisées à la demande des citoyens ou des élus, même si elles constituent une source d'informations importante, sont parcellaires et ne permettent pas d'avoir une idée générale de l'exposition de la population aux champs électromagnétiques de la téléphonie mobile. On sait aujourd'hui réaliser des modélisations qui permettent de construire des cadastres électromagnétiques précis et donc de fournir des informations essentielles pour le décideur, pour le citoyen mais aussi pour la recherche et la veille sanitaire.

L'ensemble de ces informations doit être porté par un dispositif totalement indépendant. C'est pourquoi Priartem propose la création d'une agence nationale, relayée par des antennes régionales

Dans la configuration proposée, la structure nationale devrait être chargée de la mise en forme des

protocoles de mesures et du suivi de leur application, elle serait également chargée de la remontée, au niveau national, des données régionales collectées. On pourrait ajouter à ses missions une mission de formation et, avec d'autres agences, notamment l'ANSES, une mission de participation à la recherche.

Au niveau régional, le schéma à définir pourrait s'inspirer directement des réflexions menées par BruitParif sur la création d'OndesParif ou encore de ce qui se fait pour l'analyse de la qualité de l'air, au sein des ATMO. En ce sens, Priartem s'est d'ailleurs déjà rapprochée, notamment en Picardie, de certaines atmos.

Le schéma que nous proposons pourrait d'ailleurs être un schéma intégré qui couvrirait l'ensemble des pollutions environnementales, ondes, air, bruit, eau.... Puisque, dans tous ces domaines existent des besoins de données tant régionales que nationales.

La gouvernance de l'agence nationale et de ses relais régionaux reposerait sur un conseil d'administration où toutes les parties prenantes seraient représentées. La transparence se trouvant renforcée par la mise en place d'instances de dialogue avec la société civile.

Aujourd'hui le dispositif de mesures de champ est adossé à l'ANFR. Or, de par ses tutelles et ses missions, l'ANFR présente des spécificités qui peuvent être apparentées à des conflits d'intérêt.

- L'une de ses principales tutelles est l'armée, laquelle est un gros émetteur de rayonnements électromagnétiques qui sait parfaitement cultiver le secret ;
- L'agence joue un rôle essentiel dans les autorisations d'émettre. Elle se trouve donc dans une situation de juge et partie lorsqu'elle doit évaluer l'effet de ce qu'elle a elle-même autorisé.

Par ailleurs, par son organisation et son mode de fonctionnement, elle ne répond en rien aux exigences de gouvernance transparente et de dialogue qui devraient être satisfaites.

C'est pourquoi, sans jeter la moindre suspicion sur le travail de l'ANFR, il ne nous semble pas possible que l'ANFR puisse être considérée comme la structure nationale appropriée sauf à en modifier profondément les missions et le mode de gouvernance.

Pourquoi il faut créer OndesParif

Le projet de création d'un « observatoire régional des ondes électromagnétiques », connu sous le nom d'OndesParif, correspondait assez fidèlement à ces agences régionales dont nous souhaitons la mise en place, tant dans sa gouvernance que dans ses missions. Adossé à une structure existante, en l'occurrence ici BruitParif, mais ailleurs cela pourrait être les ATMO, le projet OndesParif était centré sur le concept de surveillance des expositions comme cela se fait dans d'autres domaines (la qualité de l'air ou le bruit). Pour construire cette stratégie de surveillance, le projet proposait de s'appuyer en les couplant toutes les techniques à

disposition, à savoir les outils de modélisation et les outils de mesure afin d'objectiver au mieux les niveaux de champs électromagnétiques sur le territoire, et ainsi de permettre de mieux caractériser les expositions. Le projet prônait tout particulièrement la construction d'un cadastre électromagnétique pour lequel nous militons depuis longtemps.

Pourquoi avons-nous utilisé l'imparfait pour présenter ce projet ? Parce que manifestement de nombreux freins ont été actionnés pour que ce projet ne voie pas le jour au moins sous la forme ambitieuse que portaient ses promoteurs. Freins financiers tout d'abord, les restrictions budgétaires que connaît la région Ile de France comme nombre d'autres ne favorisent pas la mise en œuvre de nouveaux projets ambitieux. Freins politico-institutionnels ensuite, l'ANFR ne voyant pas manifestement d'un bon œil des compétences proches des siennes se mettre en place. Et surtout freins des opérateurs de téléphonie peu pressés de voir se réaliser des modélisations permettant d'évaluer l'impact de leur activité sur la population et d'en estimer l'évolution liée au développement de nouvelles applications, la 4G par exemple.

Aujourd'hui le projet est à l'arrêt ou, au moins, fondamentalement réduit dans ses contours et pourtant, plus que jamais, nous en avons besoin !

OMS

Séminaire OMS : beaucoup de progrès à faire pour assurer la transparence

Le 5 juin dernier, l'OMS organisait à Paris un séminaire de travail sur les radiofréquences dans les locaux de l'ANSES. Heureusement que ceci se faisait dans les locaux de l'ANSES car sinon nous serions restés complètement en dehors de ce séminaire qui s'intitulait pourtant « échanges avec les parties prenantes » !

Nous avons appris à cette occasion que l'OMS avait entrepris un travail d'expertise sur les effets des radiofréquences sur la santé et avons pu connaître la composition du groupe d'experts dont l'organisation sanitaire s'était entourée pour réaliser la première phase de ce travail d'expertise. Nous y avons retrouvé, hélas, tous ceux que nous avons l'habitude de voir dans tous les comités ou groupes d'expertise au niveau international. Nous avons pu le dénoncer avec notre fédération internationale IEMFA, dans un communiqué publié la veille de la journée d'études. (voir doc. page 13)

Sur la centaine de personnes présentes, nous étions cinq représentants associatifs, grâce à l'information que Priartem avait diffusée au niveau international : Sissel Halmøy Présidente de l'IEMFA, la Fédération Internationale créée il y a 4 années à l'initiative de plusieurs associations dont Priartem, et Présidente de Folketes Stralevern ; Eileen O'Connor, présidente de EM-Radiation Research Trust, Kerstin

Stenberg, déléguée Priartem à l'international et, à ce titre, membre du bureau de l'IEMFA. Pour la France, seules deux organisations avaient trouvé bon de s'inscrire : Priartem, représentée par Janine Le Calvez, sa Présidente, et le collectif des électro-sensibles de France, représenté par Isabelle Cari, également trésorière de Priartem.

Bien que peu nombreuses dans l'assistance nous avons pu faire entendre notre voix. Tout d'abord à travers une déclaration pour dénoncer l'opacité de l'expertise lancée par l'OMS et le manque de pluralisme du comité de pilotage.

«Nous devons revenir sur l'organisation de ce séminaire. Nous en avons appris l'existence lors d'un Comité de dialogue de l'ANSES. Sinon, le monde associatif ne serait pas là aujourd'hui. Ensuite, on nous a indiqué que nous serions invités seulement en tant qu'observateurs. Aujourd'hui, il apparaît que nous sommes invités à nous exprimer. Nous notons donc beaucoup d'hésitations autour de cette invitation.

Par ailleurs, nous n'avons découvert que récemment la composition du comité de pilotage, lequel nous apparaît marqué du sceau de l'ICNIRP et n'apparaît pas vraiment comme l'expression d'une ouverture de l'expertise à des positions diverses.

Maintenant, à côté de ce comité de pilotage, on nous annonce qu'il existe un «core group». Peut-on avoir la composition de ce «core group»? Est-il différent du «task group» qui sera, lui, chargé de la rédaction finale du rapport d'expertise et si oui, peut-on avoir également la composition de ce «task group»?

Toutes ces questions montrent que la transparence est encore à construire à l'OMS. Si le séminaire d'aujourd'hui peut permettre d'aller dans ce sens, vous pouvez compter sur une attitude constructive et structurée de notre part. Vous pouvez demander à l'ANSES, nous en sommes capables. Donc, à partir de maintenant, nous espérons être partie prenante du processus».

Manifestement gênées par ces déclarations, les responsables de l'OMS se sont engagées à plus de transparence en informant, notamment, l'IEMFA des avancées de l'expertise. Elles se sont engagées également à ouvrir le groupe d'experts en charge de la finalisation de l'expertise. Elles se sont enfin engagées à associer les représentants des EHS à toute réflexion et toute avancée sur l'EHS.

Depuis, nous n'avons aucune nouvelle de l'OMS. Le pré-rapport produit par le groupe d'experts pilote de l'opération dit «core-group» devait être mis en ligne en août dernier et nous avions deux mois pour faire nos remarques sur ce travail. Nous ne trouvons aucune trace de la mise en ligne sur le site de l'OMS. Retard ? Peut-être. Nous voulons en avoir confirmation. C'est pourquoi, à l'initiative de Priartem, l'IEMFA a préparé à l'intention de Madame Emilie Van Deventer une lettre ouverte où nous rappelons les engagements pris ce jour-là et demandons à ce qu'ils soient tenus. (voir doc. page 14)

Portables et santé

Nouvelle étude suédoise : multiplication par 3 des risques de tumeur cérébrale au-delà de 25 ans d'utilisation du portable

De plus en plus d'enfants sont aujourd'hui équipés d'un portable pour «rassurer leurs parents». Dans 25 ans, ils seront dans la pleine maturité de leur trentaine sauf que... l'utilisation durable du portable aura, pour eux, multiplié par 3 les risques d'être atteints d'une tumeur cérébrale. C'est ce que nous apprend aujourd'hui une étude épidémiologique réalisée par une équipe suédoise dirigée par Lennart Hardell et publiée dans la revue *International Journal of Oncology*.

Les chercheurs ont travaillé sur la population âgée de 18 à 75 ans dont le cancer a été diagnostiqué entre 2007 et 2009 (593 cas). Une population-témoin contrôlée sur les critères d'âge et de sexe a été sélectionnée (1368 personnes). Les taux de réponse ont été dans les deux cas très élevés, respectivement 87% pour la population étudiée et 85% pour la population témoin. Globalement le risque est accru de 60% pour les utilisateurs de portables. Mais si l'on regarde plus précisément les utilisateurs de longue durée, le risque est nettement plus élevé : il double au-delà de 20 ans et triple au-delà de 25 ans.

Si l'on prend en compte la localisation de la tumeur, l'odds ratio est encore plus élevé lorsque la tumeur est localisée du même côté de la tête que l'usage du portable.

Les chercheurs se sont également intéressés à l'usage du téléphone sans fil domestique – qui mobilise également les radiofréquences – et ont trouvé des résultats très comparables à ceux obtenus pour les téléphones mobiles.

Dans tous les cas, ils observent, par ailleurs, une augmentation du risque statistiquement significative dans la période de 1 à 5 ans d'utilisation – 80% d'augmentation du risque avec un intervalle de confiance situé entre 1.01 et 3.4 – ce qui suggère, outre l'effet à long terme, un effet promoteur des radiofréquences sur l'apparition du cancer.

Les chercheurs concluent que ces résultats confortent donc l'hypothèse d'un effet à la fois initiateur et promoteur des radiofréquences sur le cancer.

Ces résultats doivent inciter plus que jamais les responsables de la santé à informer largement la population des risques associés à l'usage du portable et plus généralement à l'exposition aux radiofréquences. Priartem demande que cette information soit diffusée avant les fêtes de fin d'année, occasion traditionnelle d'achats de portables, notamment pour les enfants, dont l'association rappelle qu'ils constituent d'une population particulièrement vulnérable.

Les compteurs intelligents

Les compteurs intelligents s'invitent à la Conférence Environnementale

En septembre dernier, nous avons été surpris d'entendre le président de la République, dans son discours d'ouverture de la deuxième édition de la Conférence environnementale, indiquer qu'il souhaitait «qu'à l'horizon 2020, les 35 millions de compteurs actuels soient remplacés par des compteurs intelligents, sans coût pour les ménages» comme s'il s'agissait là d'un des outils essentiels de la réduction de la consommation d'énergie.

Outre le fait que, quelques jours plus tard, l'association de consommateurs UFC-Que choisir publiait une enquête virulente consacrée aux surcoûts engendrés par un tel déploiement, on est en droit de se demander pourquoi l'annonce du déploiement massif de ces compteurs occupait cette place de choix dans le discours introductif d'une Conférence consacrée à la transition énergétique.

La réponse se trouve peut-être sur le site internet du fabricant ErDF (filiale de EDF dont 84,44 % de l'actionnariat est détenu par l'Etat). Dans la rubrique «quels avantages pour les clients?» on peut lire : «Les clients pourront visualiser leur consommation d'électricité et ainsi mieux la maîtriser, en se connectant par exemple sur Internet ou via un smartphone». La belle affaire ! Se trouvaient validés à la fois les compteurs et leur outil associé, le smartphone !

Propos saisissant d'autant qu'une récente étude américaine publiée par Mark P. Mills révélait que l'écosystème des Technologies de l'Information et la Communication (TIC) sur la planète consomme environ 1 500 TWh d'électricité par an, correspondant à la totalité de la production d'électricité du Japon et de l'Allemagne réunis. Regarder une heure de vidéo hebdomadaire sur sa tablette consomme plus d'électricité que la consommation annuelle de deux réfrigérateurs récents (350 kWh par an par équipement).

Si le déploiement de la 4G contredit sans équivoque l'ambition affichée par le Conseil National dans le cadre de sa «transition énergétique», le déploiement de ces compteurs dits intelligents ne répond pas plus à cette ambition. Quant à la réduction des expositions aux radiofréquences, avec leur utilisation accrue du fait des compteurs et des smartphones dont l'usage se trouve ainsi prôné, on voit à quel point elle est loin des préoccupations «environnementales» de nos dirigeants. Mais, nous ne sommes pas à une contradiction près !

A ce jour, 250 000 compteurs ont d'ores et déjà été déployés dans deux zones tests : sur un territoire rural (Indre-et-Loire) et un territoire urbain (Lyon).

EHS

■ Pas de trêve hivernale pour les électrosensibles mais quelques avancées, à petits pas...

Les avancées ne sont certes ni à la hauteur de l'urgence qu'il y a à mettre les personnes devenues électrosensibles à l'abri des ondes ou à prévenir les nouveaux cas, toujours plus nombreux, ni à la hauteur du travail acharné et constant du collectif des électrosensibles de France et de Priartem pour la prise en considération de l'EHS, mais force est de constater que le sujet avance tout de même.

Du côté de la recherche, l'ANSES a lancé en juillet un appel à projet de recherche focalisé sur l'EHS. Les résultats des projets retenus seront connus fin novembre. L'Agence démarrera prochainement une expertise spécifique sur l'EHS ce qui est une certaine forme de reconnaissance même si nous regrettons que le rapport de l'ANSES consacré l'évaluation des risques des radiofréquences ait totalement évacué le sujet EHS (voir notre article p.3). Ceci a contribué à minimiser les risques pour la santé alors que les électrosensibles sont les victimes des ondes les plus visibles et constituent la preuve que des effets biologiques peuvent produire des effets sanitaires.

Du côté de la veille sanitaire, nous avons saisi l'Institut de veille sanitaire sur l'évaluation de l'EHS en terme de santé publique : nombre de cas totaux, nombre de nouveaux cas, fardeau... L'INVS semble prête à ouvrir le dialogue même si elle se dit pour le moment démunie d'outils.

Du côté de la prise en charge et de la prévention, nous avons rencontré en juin un conseiller de Mme Touraine, ministre de la Santé. Ceci avait ouvert la voie à une prise en considération du problème de l'hypersensibilité électromagnétique. Mardi 5 novembre, le collectif des électrosensibles de France et Priartem ont été ainsi reçus à la Direction Générale de la Santé. C'est dans un climat de bonne écoute que nous avons pu échanger sur l'ensemble de la problématique : prise en charge au niveau médical et social, urgence pour les plus atteints, vigilance sanitaire, prévention par la réduction des expositions... Pour ce qui est de l'existant, nous avons réaffirmé que la méthode « Cochin », opaque et inadaptée, n'est pas acceptable et mis sur la table les nombreux obstacles que connaissent les personnes devenues EHS et qui font de leur vie un véritable parcours du combattant.

La DGS a avancé quelques pistes de travail, notamment sur la sensibilisation des Agences régionales de santé, la montée en puissance des centres de pathologies professionnelles sur le thème de l'environnement... Nous avons réussi à faire admettre à la DGS la nécessité de mettre à l'abri les personnes en créant des centres de convalescence sans ondes, tout en précisant que cette mise à l'abri est temporaire et doit être associée à une prise en charge globale pour éviter une désocialisation.

Nos revendications relèvent de divers services de l'Etat. Nous déplorons que la DGS ne soit pas

en mesure de coordonner ces différentes actions, nous laissant la charge de faire le lien entre de nombreux ministères, services et structures dans une démarche épuisante. La demande d'un plan d'action coordonné et de nomination d'un référent est donc toujours d'actualité. L'engagement d'une nouvelle réunion au premier trimestre 2014 a été pris. Affaire à suivre...

■ E.H.S : l'errance comme double peine...

Au fil des mois, nous constatons la montée irrésistible de ce mal émergent qu'est l'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques. Les victimes de l'EHS nous disent combien leur vie est difficile ; pour certains même, un enfer. Du malaise à l'impossibilité de vivre dans son logement et parfois même de travailler, les victimes des ondes sont de plus en plus nombreuses et tous les stades de la souffrance déclinés. Un dénominateur commun : l'errance, de diverses formes, à laquelle ces personnes sont condamnées.

Telle dort depuis de longs mois dans son couloir, partie de sa maison la moins exposée aux ondes émises par une antenne proche. Telle autre doit fuir son appartement pour se ressourcer, chassée par les appareils en wi-fi de son voisin du dessous qui refuse de les éteindre la nuit. Une autre encore dort depuis des mois hors de son appartement, hébergée par des proches ou des amis, ou parfois même dans la rue, pour les mêmes raisons ; l'hiver arrive, elle ne sait plus que faire.

Il y a les étudiants qui ne peuvent plus mettre les pieds à la fac, les lycéens chassés du lycée : en cause, les wi-fi de l'institution et les portables omniprésents. L'errance commence, pour trouver des solutions alternatives afin de pouvoir se former. Des actifs - salariés ou libéraux - contraints à l'arrêt de travail, s'entendent dire qu'ils ont un problème psychologique, voire psychiatrique. Les uns vont affronter le dur chemin de la reconnaissance d'un handicap, au risque de se retrouver déclassé professionnellement. Quand la souffrance devient trop insupportable, d'autres n'ont d'autre solution que la démission pour les salariés, l'arrêt de l'activité pour les libéraux : un long chemin commence pour s'en sortir, trouver une issue pour vivre, survivre, simplement : errance de bureaux en administrations...

Errance, enfin, de toutes celles et ceux qui cherchent, de cabinets en services hospitaliers, souvent en vain et au risque de n'être pas « pris au sérieux », des réponses pour apaiser leurs souffrances. Cela induit pour les victimes un coût considérable pour se protéger, pour se soigner et donne à la question de l'EHS une dimension sociale : l'accès aux soins pour toutes les victimes n'est à ce jour aucunement assuré.

Priartem refuse l'exclusion des victimes des OEM, défend leur droit à vivre au milieu de leurs et affirme leur droit à réparation du préjudice subi. Des mesures peuvent et doivent être rapidement prises pour assurer une vie digne à ces victimes de l'outrance technologique :
- reconnaissance du caractère invalidant de cette « maladie des ondes » ; mesures concernant le droit au travail, au logement,

- abrogation du décret du 3 mai 2002 et baisse drastique de l'exposition des populations,
- création d'un fonds d'indemnisation des victimes,
- intégration de l'EHS dans la formation initiale et permanente des médecins,
- zones refuge sur l'ensemble du territoire pour permettre aux malades de se ressourcer,
- accès sans radiofréquences aux lieux recevant du public (établissements scolaires, maternités, crèches, hôpitaux etc.),
- voitures sans ondes dans le métro, les trains - sur le modèle des « wagons non fumeurs » d'autrefois,
- plus généralement, information des citoyens et lutte contre l'exposition passive, en tous lieux.

L'état va-t-il enfin se décider à agir ou fera-t-il le choix du laisser-faire, comme le laisse craindre l'enterrement de première classe réservée à la proposition de loi présentée à l'assemblée nationale le 31 janvier dernier ? Devra-t-on se résoudre, après les scandales de l'amiant, du sang contaminé, des hormones de croissance, du Médiateur, à un scandale de plus ? Les signaux envoyés par les autorités sont tout à fait négatifs et le récent rapport rendu par l'ANSES, décevant. Malgré les alertes, les politiques continuent d'autoriser la mise sur le marché de produits sans aucune étude préalable sur leur impact sanitaire, le dernier exemple en date étant la 4 G. Nous nous sommes même laissé dire qu'un groupe de députés travaille actuellement à un projet de loi visant à sortir le principe de précaution de la Constitution. On croit rêver ? Non, c'est un cauchemar !

Il est urgent de mettre fin au déni que constitue le discours d'une partie des experts officiels et du personnel politique. Loin des « peurs irrationnelles » décrétées par la ministre F. Pellerin, ils doivent prendre la mesure du problème et le traiter en toute indépendance face au lobby jusqu'alors omniprésent dans les couloirs du pouvoir.

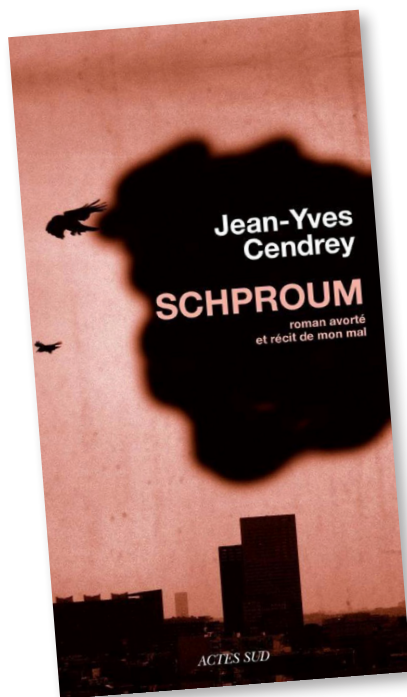
Nous ne baisserons pas les bras. Nous n'acceptons pas cette violence faite à la population. De façon plus générale, sur la question des radiofréquences, Priartem exige l'application des recommandations du Parlement européen et plus particulièrement de la Résolution 1815 du Conseil de l'Europe. Ces mesures se justifient pleinement au regard de la nécessaire protection de la santé publique, de la lutte contre les risques sanitaires et de la maîtrise des dépenses de santé.

■ Schproum - l'électrosensibilité entre en littérature

Alors qu'il travaille à son nouveau roman, Jean-Yves Cendrey, écrivain français résidant à Berlin, est pris de maux étranges, qui s'atténuent lorsqu'il réside dans sa maison de campagne. Forçant sa propre incrédulité et devant l'impuissance des médecins à établir un diagnostic, il doit se rendre à l'évidence : il est devenu électrosensible et sa vie en sera bouleversée. Il en a tiré un récit saisissant intitulé *Schproum*, sous-titré *Roman avorté et récit de mon mal*, chez Actes Sud.

Le collectif des électrosensibles de France et Priartem ont pu rencontrer l'auteur dans les locaux de sa maison d'édition. Il nous a dit sa reconnaissance pour notre travail de fourmi à recueillir et mettre à disposition l'information. Nous avons pu échanger sur les médias, les politiques, la façon d'aborder

ce sujet difficile. Nous le remercions chaleureusement pour cette rencontre et pour avoir fait de l'électrosensibilité un sujet de littérature. Grâce à ce témoignage d'un personnage public, la question de la nocivité des ondes et du rôle trouble de l'argent et de la politique dans la santé publique, devient de plus en plus audible.



Voici ce qu'en disent les éditeurs en quatrième de couverture :

«En janvier 2012, alors qu'il travaille à un nouveau roman, Jean-Yves Cendrey se voit soudain affecté de troubles physiques aussi intenses que persistants qui l'obligent à abandonner l'ouvrage en cours. Tandis que les médecins demeurent impuissants à délivrer n diagnostic, l'écrivain, incarcéré dans un corps souffrant inédit, affronte l'angoisse de se voir irrémédiablement glisser vers le néant. Mais, au terme de maintes épreuves, il débuse son invisible agresseur, lequel n'est autre que notre univers saturé d'ondes électromagnétiques. Contraint d'assumer son nouveau statut de « sujet électrosensible », il rejoint ainsi la cohorte de ces sacrifiés dont la pathologie fait l'objet, de la part de nos sociétés, d'un persévérant déni.

Récit tétanisant d'une année de confiscation d'existence dans la vie d'un individu, ce témoignage d'intervention et de combat où Jean-Yves Cendrey convoque avec éclat la littérature enfin reconquise donne à comprendre, de l'intérieur, la nature profonde de la potentielle catastrophe sanitaire que favorise la complaisance des pouvoirs publics envers le lobby des ondes. Et révèle l'exorbitant tribut payé à la modernité et à la loi du profit par d'embarrassants patients chez qui s'incarne la nouvelle forme de maltraitance qui menace le corps collectif de la communauté humaine.

Né en 1957 à Nevers, Jean-Yves Cendrey vit actuellement à Berlin. Après avoir publié, depuis 1988, une quinzaine d'ouvrages, aux éditions POL puis aux éditions de l'Olivier, il a rejoint Actes Sud pour ses deux derniers romans : Honecker 21 (2009) et Mélancolivandale (2012). »

4G

■ La technologie avance, la santé attendra

Si le gouvernement a décidé d'attendre la publication d'un certain nombre de rapports – rapport sur les expérimentations de réduction des expositions, rapport de la mission interministérielle sur l'application du principe de sobriété électromagnétique et surtout rapport de l'ANSES – pour agir (ou ne pas agir !), il a décidé parallèlement de favoriser la développement à marche forcée des réseaux 4G. Ceci se faisant bien sûr sans la moindre étude préalable d'impact sanitaire. Pourtant, l'ANFR a déjà annoncé que la mise en place de la 4G allait se traduire par une augmentation de 50% en moyenne des niveaux d'exposition. Qui s'est soucié de la contradiction flagrante entre ces prévisions d'augmentation et les recommandations de réduction des expositions ? Personne manifestement au gouvernement et, en tous cas, pas Madame Pellerin qui soutient activement dans des territoires mal couverts par le très haut débit filaire, des expérimentations d'usage massif de la 4G¹. Et nous voilà revenus à la triste expérience de la WiMax qui a retardé la mise en place des réseaux câblés dans un certain nombre de départements. Il est vrai que nous ne devons jamais oublier que derrière tout cela, il y a beaucoup d'argent, notamment pour l'Etat : l'ARCEP a attribué des licences 4G LTE aux opérateurs en fin 2011. Les enchères ont rapporté à l'Etat plus de 3,5 milliards d'euros.

1- Fleur Pellerin vient de lancer le Plan «France Très Haut Débit» en utilisant la technologie LTE/4G mobile pour l'accès Internet dans 3 territoires test : Les Pyrénées-Orientales, le Gers et les Ardennes.

■ La 4G, un développement à marche forcée

- L'ANFR (Agence nationale des fréquences) a publié les derniers chiffres théoriques de son Observatoire des investissements et des déploiements dans les réseaux mobiles 2G/3G/4G. Les résultats révèlent qu'au 1er novembre 2013, 11 345 sites ont été autorisés pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus. Et 8 186 supports sont en service.

En France, trois bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G ; 800 MHz, 1 800 MHz et 2,6 GHz.

- 2 521 sites ont été autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz. Avec SFR et Orange à 50/50 des autorisations qui déclarent, à eux deux, 4 655 sites en service dans cette bande de fréquence.

- 5 970 sites ont été autorisés pour la 4G dans la bande 1 800 MHz. Seul l'opérateur Bouygues Telecom est autorisé à utiliser cette bande pour fournir des services 4G. Il déclare 4 227 sites en service dans cette bande de fréquences.

- 6 811 sites ont été autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz. L'opérateur Orange comptabilise à lui seul 46 % des autorisations, Bouygues Télécom 33 % et Free Mobile 19 %.

- Au 1er novembre 2013, la 4G représente 13 % du nombre d'antenne-relais ayant reçu un accord et étant déclarées en service par les opérateurs.

Sources :

<http://www.anfr.fr/fr/observatoire-deploiement-2g3g4g.html>

<http://www.arcep.fr/index.php?id=12084>

■ Les premiers témoignages de souffrance liée au développement de la 4G

Des voix s'élèvent déjà chez les électrohypersensibles pour témoigner des effets néfastes de cette nouvelle génération de télétransmission par voie hertzienne sur leur état de santé comme en témoigne le Collectif des électrosensibles de France dans le texte suivant :

«Depuis le printemps 2013, nous avons reçu plusieurs témoignages des personnes électrosensibles incriminant la 4G. Les témoignages convergent autour de deux choses :

- *des périodes d'intenses symptômes à des endroits où la personne ne réagit habituellement pas ou peu et entraînant une perte de tolérance générale et un épuisement pouvant durer plusieurs jours ;*
- *une dégradation nette sur un laps de temps assez court de l'état général avec une augmentation de la fatigue, de l'essoufflement, de la difficulté à récupérer, des troubles du sommeil...*

Pour expliquer cela, deux hypothèses : d'abord des essais sur des antennes, avec des périodes de fortes intensités, ont pu être effectués ; ensuite, le déploiement progressif des antennes 4G en mode opérationnel et peut-être la mise en concurrence d'antennes 3G a pu faire sentir ses effets à un moindre niveau de champ.

Il est bien évident qu'on nous rétorquera que tout ceci n'est que spéculations et que nous n'avons pas de preuves. Certes. Mais est-il normal qu'il n'y ait aucune information fiable sur des essais et réglages susceptibles d'affecter la santé ? Est-il normal qu'aucune autorité sanitaire n'ait eu l'idée de mener des suivis sanitaires dans les secteurs d'expérimentation de la 4G ? Est-il normal que le tout récent rapport de l'ANSES sur les risques liés aux radiofréquences ne comprenne pas une seule étude menée sur ces nouveaux signaux ? Est-il normal de subir une augmentation de l'exposition de 50% avec la 4G alors que la limitation des expositions est recommandée ?

Quand la population sert de cobaye, les électrosensibles sont les sentinelles...»

Pages locales et régionales

Priartem présente sur le terrain

Au cours de l'année 2013, la présence et l'action de Priartem sur le terrain se sont renforcées, ce dont nous pouvons tous nous réjouir. Au-delà des adhérents, particuliers, associations et collectifs, l'association est représentée par des correspondants dans différents territoires :

- **Des correspondants régionaux et territoriaux** pour les régions Alsace, Bretagne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Nord Pas de Calais, Pays de la Loire, Picardie, Rhône-Alpes et la Polynésie Française.

- **Des correspondants départementaux** dans l'Aisne, l'Allier, les Alpes-Maritimes, l'Aveyron, le Bas-Rhin, l'Eure, le Finistère, la Gironde, la Haute-Garonne, la Haute-Savoie, le Haut-Rhin, le Jura, le Lot, la Marne, le Nord, Paris, les Pyrénées Atlantiques, la Savoie, le Tarn et Garonne, le Val de Marne et la Vendée.

- **Des correspondants locaux** à Achères (Yvelines), Aurillac (Cantal), Fontenay sous Bois (Val de Marne), Illfurth (Haut-Rhin), Marseille (Bouches du Rhône), Massat (Ariège), Montfermeil (Seine St Denis), Osani(Corse du sud), Reims et son agglomération (Marne).

D'autres sont en cours d'enregistrement et la liste sera enrichie d'ici la fin de cette année : bienvenue à tous les « nouveaux » !

- **La coordination nationale** : Marie-Jeanne Potin, a entamé un tour des régions et rencontré nos correspondants de Haute-Garonne, Aveyron, Ile de France, Marne et les adhérents de Montbrison, dans la Loire. D'autres déplacements sont prévus en Bretagne, Rhône-Alpes et Aquitaine.

Priartem en action sur le terrain, quelques exemples

En région **Nord Pas de Calais** : Saluons le travail d'Isabelle Cari, déléguée régionale en Nord Pas de Calais, co-réalisatrice du film documentaire « Rexpoëde, un cas d'école », qui sortira courant novembre. (Voir la présentation du film en dernière page de La Lettre).

À **Lyon** (Rhône, Région Rhône-Alpes) : le collectif Du Guesclin Sully se bat contre l'installation d'antennes de téléphonie mobile à proximité d'établissements scolaires. Un gros travail a été fourni par ses animateurs pour informer les riverains, les parents d'élèves et les enseignants ; la mairie de Lyon a été interpellée, sans résultat. À noter cette curiosité : la mairie, sur son site officiel, vante sa politique en la matière en affirmant : « ...Mais même si l'OMS estime qu'elles ne présentent pas de danger pour la santé, chaque projet d'installation est étudié par la Direction de l'Ecologie Urbaine. »(sic) Preuve, s'il en fallait, que les élus peuvent encore progresser dans leur maîtrise du sujet, complexe il est vrai ! Le correspondant local de Priartem, Jean-Michel Garnier, et la coordinatrice nationale préparent un rendez-vous avec l'élue en charge du dossier pour les prochaines semaines.

À **Lacanau** (Gironde, Région Aquitaine) : le collectif Antenne la Chapelle s'est mobilisé lui aussi après qu'en avril 2012 le Conseil de Quartier N°2 (CQ2) ait découvert fortuitement un projet d'installation d'un pylône relais SFR derrière la chapelle à La Grande Escourie ; contact a été pris immédiatement avec l'élue en charge de la coordination des Conseils de quartier et une réunion d'information a été obtenue. Avec le Conseil de quartier, le Collectif a proposé un site alternatif plus éloigné des habitations que celui envisagé dans le projet ; mais à ce jour, tous ne peuvent que constater l'absence de volonté, de la part de la mairie, d'une réelle concertation. Le silence qui leur est opposé vaut fin de non recevoir. Leur combat continue donc.

À **Reims** (Marne, région Champagne-Ardenne) : Avec notre correspondant départemental Antoine Marasco, l'association Léon Blum est engagée contre un projet d'antennes-relais dans le quartier de la Neuville. Une rencontre avec la maire de Reims est en préparation.

À **Najac** (Aveyron, région Midi-Pyrénées) : Courant 2012, le Collectif La Croix Belle a obtenu le gel d'un projet d'implantation. Le combat a repris au cours de 2013 avec le dépôt d'un nouveau projet tout aussi inacceptable, avec, heureusement, le soutien d'élus bien informés par notre correspondante départementale, Madeleine Vallet.

À **Illhaeusern** (Haut-Rhin, région Alsace) : Le Collectif Provie nous a appris l'abandon par Orange d'un projet d'implantation d'antenne dans le clocher du village, saluant l'action déterminante de la correspondante départementale de Priartem, Nancy de Meritens, pour ce résultat heureux.

À **Montbrison** (Loire, région Rhône-Alpes) : En Octobre 2011, à l'initiative du Maire, une commission d'étude d'une « Charte de bonne conduite » pour la téléphonie mobile a été installée. 2 collectifs, dont l'un est adhérent de Priartem, y ont siégé. Voici ce qu'il nous en dit : « Nous avons eu 3 réunions avec la Mairie seule et 3 réunions avec les opérateurs et la Mairie. Chaque fois des échanges de charte sans cesse modifiée par les opérateurs, des suppressions, des rajouts, mais bien sûr jamais dans le sens de nos demandes. Nous avons à chaque fois, énormément travaillé sur ce projet. Le comportement des représentants de la Mairie a été neutre, ils n'ont jamais pris position, mon impression personnelle est qu'ils souhaitaient, comme les opérateurs, une Charte garantissant toute liberté à continuer leur action sans changement. Une dernière Charte nous a été proposée(...), dépossédée de nos attentes... ». Ce dernier projet a logiquement été rejeté par les deux collectifs qui s'en sont expliqué dans la presse locale (une page entière a été consacrée à ce sujet par La Tribune). La Mairie a alors déclaré ne pas signer la Charte et attendre le résultat des études lancées à l'échelle nationale et les décisions législatives et gouvernementales. Le Collectif Priartem Rue du Tour de la Roue est quant à lui bien décidé à poursuivre la bataille contre le projet d'implantation d'antenne au cœur du quartier, à quelques mètres des fenêtres les plus proches.

Nous terminerons ce petit tour des régions à **Bordeaux** (Gironde, Aquitaine) avec le Collectif Les Antennes de Saint Augustin qui s'oppose au projet de la mairie d'équiper les écoliers de la ville de tablettes wi-fi. Le collectif fait un gros travail d'information auprès des parents d'élèves, des personnels enseignants et des élus, Priartem lui apporte son entier soutien.

Paris : feu la concertation !

Nous avons dénoncé, lors de sa signature fin 2012, le recul que constituait le texte de la nouvelle charte : seuils en hausse, refus de nous transmettre les plans de déploiement des antennes relais... Mais sa pratique a encore aggravé ce recul, à tel point que l'ensemble des associations représentant les riverains – Priartem, Agir pour l'environnement et Robin des toits - ont décidé de quitter cette instance transformée aujourd'hui par la Mairie de Paris en simple chambre d'enregistre-

ment permettant de favoriser la marche forcée du déploiement du quatrième réseau de téléphonie mobile (Free) et du développement de la 4G sur la capitale.

Après six mois de silence du côté de la Présidence de la CCTM, nous avons ainsi été convoqués très tardivement à deux réunions très rapprochées, les 5 et 12 juillet et avons eu la mauvaise surprise de découvrir un ordre du jour surchargé comportant pas moins de 100 sites.

Lors de la réunion du 5 juillet, nous avons contesté cette méthode, faisant valoir que nous souhaitions que cette CCTM soit un véritable lieu de débat et non une simple chambre d'enregistrement. Nous avons donc fait des propositions constructives et raisonnables. Celles-ci n'ont pas été entendues et nous avons donc dû prendre acte de la volonté du Président de la CCTM de passer en force. Pour ne pas nous prêter à cette opération dont le but était de permettre aux opérateurs de profiter des congés d'été pour installer en toute tranquillité, nous avons été contraints de nous retirer.

Ceci est d'autant plus regrettable que, depuis plusieurs années, notre association a fait le choix responsable de participer activement à cette commission afin de faire entendre la voix des riverains et nous avons réussi à faire modifier nombre de projets. La situation n'a jamais été parfaite mais force est de constater qu'elle s'est fortement dégradée depuis quelques mois.

La Ville de Paris est aujourd'hui en contradiction totale avec les conclusions du jury citoyen qu'elle avait organisé en 2009. Son attitude de soutien actif aux intérêts des opérateurs autorise ceux-ci et tout particulièrement le petit dernier, Free, à adopter des pratiques de voyou auxquelles nous n'étions plus habitués : installation sauvage juste avant une réunion de concertation ; installation à quelques mètres de bâtiments scolaires ; implantations tout contre les appartements les plus proches...

Nous sommes à quelques mois des élections municipales et nous allons interroger les différentes listes pour savoir quelles seront leurs options tant en matière de protection des populations qu'en matière de transparence et de concertation et nous ferons connaître publiquement leurs réponses !



Et derrière la verrière, un appartement habité...

Documents annexes

Courrier adressé à : Madame Elisabeth Cardis,
Présidente du Groupe d'experts sur les radiofréquences ;
Madame Martine Hours, Présidente du Comité
d'experts spécialisés « agents physiques » ANSES



Paris, le 23 novembre 2012

Objet : Questions sur l'expertise

Mesdames les Présidentes,

La révision de l'expertise sur les radiofréquences rentre, si nous l'avons bien compris, dans sa dernière phase. En 2009, lors de la précédente expertise, Priartem disposait d'un observateur au sein du groupe d'experts. Nous avons ainsi une vision assez précise de l'avancée des travaux, de la méthodologie d'expertise et des conditions dans lesquelles elle était mise en oeuvre. Cette expérience que nous jugeons pour notre part très positive, même si elle est très lourde en temps, n'a pas été reconduite. Même si l'ANSES a mis en place des procédures visant à une meilleure transparence, nous n'avons donc pas une vision aussi précise du travail réalisé aujourd'hui. C'est pourquoi, nous souhaitons, par ce courrier, pouvoir vous questionner, en amont de la remise du rapport et de l'avis de l'Agence, sur des points qui nous semblent essentiels.

Le premier point nous est inspiré par une actualité récente dans le champ de la santé environnementale. Dans l'expertise qu'elle a rendue sur l'étude du Professeur Seralini, l'ANSES a recommandé que soient menées des études de longue durée. Nous souhaiterions savoir si vous avez porté un intérêt tout particulier à cet aspect temporel des publications qui ont été analysées. Nous avons, pour notre part trouvé quelques articles scientifiques qui rendent compte de travaux qui ont porté sur plusieurs mois d'observation. Nous en avons trouvé au moins un qui porte sur une durée comparable à celle retenue dans l'étude du Professeur Seralini. Il s'agit d'une étude de D. Adang et al., « Results of a Long-Term Low-Level Microwave Exposure of Rats », IEEE Transactions on Microwave Theory and Techniques, vol. 57, no. 10, octobre 2009, qui montre des effets tout à fait significatifs sur la mortalité des rats. Nous voudrions savoir si vous l'avez prise en compte et quelle est l'analyse que vous en retenez. De la même façon, en résonance avec l'actualité

autour du BPA, avez-vous pu recueillir des études permettant d'avancer sur les effets faibles doses, effets fenêtres... ? Le second point porte sur les critères d'évaluation que vous avez définis et que nous souhaiterions connaître. En effet, il nous semblerait très dommageable pour l'avancée de la connaissance que soient éliminées, sur des critères insuffisamment explicités, des études montrant des signaux intéressants. Lors de la dernière expertise, une méthodologie peu explicite avait permis d'éliminer 90% des études qui concluaient à un effet sur nos organismes de l'exposition aux radiofréquences. Ainsi nombre d'articles qui nous semblaient, à nous profanes, pertinents se trouvaient éliminés sur le simple argument de « DAS insuffisamment renseigné ». Il est évident que les études sont développées selon des méthodologies plus ou moins robustes et il est normal qu'un groupe d'experts définisse ses propres critères d'évaluation mais ceci nécessite que ces critères soient clairement identifiés et ne ressemblent pas plus à des « prétextes pour éliminer ». Ceci nécessite également que soit précisé le traitement réservé aux études jugées insuffisamment robustes. En effet, il n'apparaît pas raisonnable, dans le délai qui est celui de l'expertise, délai qui interdit une exploration rigoureuse de la démarche mise en oeuvre dans chacune des publications, de rejeter purement et simplement un résultat surtout lorsque celui-ci touche à des domaines aussi fondamentaux que la génotoxicité, l'apoptose, l'immunologie ou la barrière hémato-encéphalique... C'est ce qui justifiait la position défendue par le professeur Stewart, en 2005, lors de la présentation de son rapport d'expertise. A propos des études qui justifiaient, selon lui, une évolution de l'appréciation du risque, il précisait ainsi : « ces études¹ ne présentent pas toutes la même robustesse méthodologique, mais leurs résultats méritent d'être tous pris en compte. » Nous souhaiterions donc savoir quelle est la position du groupe d'experts actuel sur cette question.

Le troisième point porte sur le panel d'études retenues pour cette expertise. Il semble que vous ayez ciblé les études publiées depuis la précédente expertise. Ce qui, en soi, paraît tout à fait logique. Cependant, et ceci est bien évidemment lié à la remarque précédente, il se peut que des résultats récents viennent éclairer, confirmer, préciser des publications antérieures. Nous sommes curieux de savoir quelle est la position du groupe d'experts actuel sur cette question. Il serait dommage que la sélection par le calendrier interdise de mettre en oeuvre ce processus d'accumulation si important face à une question émergente. Nous pensons, tout particulièrement à des thèmes encore en friche jusque

là tels que l'étude des mécanismes biologiques ou encore les approches les plus innovantes de l'électrosensibilité. Comment comptez-vous réinterroger les publications antérieures à l'aune des résultats récents ?

Le quatrième point lié au précédent est qu'il nous semble nécessaire que l'expertise contienne aussi un rendu statistique sur le traitement qu'elle réserve aux différentes études en croisant plusieurs dimensions : qualité, nature des résultats, type de financement... A ce propos, nous réitérons la demande que nous avons déjà formulée devant le comité de dialogue que la bibliographie renseigne systématiquement sur le financement des études puisque c'est un paramètre dont on sait qu'il peut expliquer en partie l'hétérogénéité dans les résultats de certaines études.

Enfin, il nous a été indiqué lors du dernier comité de dialogue que le groupe d'experts se pencherait tout particulièrement sur l'électrosensibilité en 2013. Ceci signifie-t-il qu'il s'agit d'un point qui ne sera pas abordé dans le prochain rapport ou plus simplement qu'il connaîtra un développement particulier en 2013 ?

Toutes ces demandes visent à accroître la transparence sur le processus d'expertise en cours. Il nous semblerait donc opportun de pouvoir échanger avec vous sur ces questions de l'avancée des travaux, de la méthodologie d'expertise et des conditions dans lesquelles elle est mise en oeuvre. La prochaine réunion du comité de dialogue étant fixée en février, il nous semble indispensable de pouvoir avoir ce dialogue avec vous avant cette date. Nous vous remercions par avance de voir avec l'ANSES et le Président du Comité de dialogue, Monsieur Mercadal, comment un tel échange serait envisageable.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Mesdames, à notre parfaite considération.

Pour les organisations signataires,
Janine Le Calvez,
Présidente de Priartem

Copie à Monsieur Gombert, Directeur de l'évaluation des risques, Monsieur Mercadal, Président du Comité de dialogue « radiofréquences »

¹ Il s'agissait de l'étude de Lönn et al. (2004) sur le neurinome de l'acoustique, de l'étude de Zwamborn et al. (2003) dite étude TNO, du programme REFLEX (2004) et de l'étude de Eger et al. (2004), dite étude de Naila.

Séminaire OMS, communiqué de presse du 4 juin 2013



Radio Fréquences et santé, l'OMS aux ordres de l'industrie ?

Opacité, scientifiques sous influence industrielle, rôle minime de la société civile, perspective sanitaire perdue... les éléments ne manquent pas pour dénoncer le groupe de projet sur les ondes électromagnétiques de l'OMS et réclamer sa destitution. Ce groupe organise un séminaire, dans les locaux de l'ANSES, le 5 juin. Le programme dévoile une domination écrasante d'orateurs fervents défenseurs de la pensée unique pro-industrielle.

Sans l'ANSES et la pratique de dialogue avec les acteurs de la société civile qu'elle a mise en place, les ONG ignorent encore que l'OMS a entrepris une nouvelle expertise sur les radiofréquences. Nous saluons donc l'initiative qu'a prise l'ANSES d'inviter l'ensemble des membres du comité de dialogue Radiofréquences qui le souhaitent à ce séminaire qu'elle accueille dans ses locaux.

Il faut dire que la composition du comité de pilotage du groupe de l'OMS, le choix des intervenants chargés de parler de la santé, le choix du thème retenu ne correspondent en aucun cas aux exigences de pluralité, d'indépendance, d'avancées des connaissances que les ONG attendent d'une agence dont l'autorité dans le domaine de la santé se situe au sein du système des Nations Unies.

Le comité de pilotage tout d'abord, mis en place sous l'égide d'Emilie Van Deventer, composé de 6 membres

seulement, est le triste reflet de la dépendance de l'OMS vis-à-vis de l'ICNIRP puisque 4 sur 6 de ses membres ont des liens avec cette organisation opaque qui n'a eu de cesse de défendre les intérêts des opérateurs. Leurs travaux ont été, pour la plupart, de façon répétée, financés ou co-financés par les opérateurs. La pluralité des positions, nécessaire sur un sujet où règne une forte controverse n'est donc absolument pas assurée ;

Le séminaire ensuite s'intitule « Séminaire international d'échanges entre les parties prenantes sur les radiofréquences » mais il n'est pas prévu que les « parties prenantes » interviennent au cours de ce séminaire. Au mieux leur a-t-on laissé espérer une prise de parole globale minuitée. Drôle de façon de concevoir un « échange ».

Un des thèmes principaux est celui de la « perception du risque » avec ce que cette approche sous-entend de « peurs irrationnelles » au moment où le problème essentiel en

termes de santé publique est celui de la diffusion massive et de plus en plus précoce des «objets» électromagnétiques, de ses conséquences sur nos organismes et donc des moyens à mettre en oeuvre pour les réduire.

A tout ceci il convient d'ajouter que les médias ne sont pas conviés lorsque l'OMS invite les acteurs internationaux à un séminaire sur l'électropollution. The EMF Project, EMFP (le projet sur les ondes électromagnétiques de l'OMS), pendant longtemps financé par l'industrie de télécommunications, préfère la discrétion. Les associations, elles, dénoncent ces pratiques douteuses et lourdes de conséquences pour la santé publique. Elles en appellent à l'OMS pour plus de transparence et d'indépendance.

IEMFA (the International EMF Alliance), Priartem, le Collectif des Electrosensibles de France, la Fondation Suédoise de Protection contre les Rayonnements, Flokets Stralevern et the Radiation Research Trust vous invitent à un point-pressé organisé le 5 juin à 15 heures 30 devant les locaux de l'ANSES

Contact presse :

- Kerstin Stenberg (Fondation Suédoise de Protection contre les Rayonnements)
- Janine Le Calvez (PRIARTEM) T. 01 42 47 81 54 contact@priartem.fr
- Sophie Pelletier (Collectif des Électrosensibles de France) <http://contact.electrosensible.org/>
- Sissel Halmoy (Flokets Stralevern, Présidente de l'IEMFA) info@iemfa.org
- Eileen O'Connor (EM Radiation Research Trust. UK) eileen@radiationresearch.org

Lettre à l'attention de Madame Emilie van Deventer, au nom de l'IEMF, sur proposition de Priartem



Le 11 novembre 2013

Madame Emilie van Deventer, EMF project, WHO

Madame,

Lors du séminaire que vous avez organisé à Paris, le 5 juin 2013 au sujet du rapport Environment Health Criteria sur les ondes électromagnétiques de radiofréquences, vous avez pris un certain nombre d'engagements afin de favoriser la transparence dans les procédures d'expertise, la pluralité des positions scientifiques dans la composition des groupes d'experts et plus largement les échanges avec la société civile.

Depuis le séminaire, nous n'avons eu aucune nouvelle de votre part. Nous vous rappelons vos engagements :

- transmission de la liste de tous les experts qui ont participé à la première phase de l'expertise ;
- transmission de la bibliographie sur laquelle se fonde le pré-rapport 1, ainsi qu'une liste des études qui ont été écartées ;
- transmission du pré-rapport 1, lequel selon les informations que vous nous avez fournies devait être mis en ligne au mois d'août.
- mise en place d'une consultation publique (prévue oct/nov 2013) pour nourrir le pré-rapport 2 ;
- transmission de la procédure et des critères de recrutement des membres et observateurs du task group responsable de finaliser la monographie ;

ment des membres et observateurs du task group responsable de finaliser la monographie ;

- transmission des questions et suggestions transmises en écrit par les participants du séminaire, ainsi que vos réponses.

- publication du compte rendu du séminaire, y inclus les powerpoints et les propositions exposées lors des trois ateliers (work shops).

- Enfin, vous vous êtes engagée à associer l'IEMFA et ses représentants d'associations de patients EHS, à toute réflexion et à tous travaux portant sur l'électrosensibilité selon le principe nothing about us without us.

Vous vous êtes plus généralement engagée à :

- mettre en œuvre un système fluide de transmission des informations intéressant les radiofréquences entre vous-même et les ONG par l'intermédiaire de l'IEMFA ;
- respecter la pluralité des positions scientifiques au sein du futur groupe d'experts alors que nous avons dû dénoncer l'influence considérable de l'ICNIRP dans le core group.

La littérature scientifique, renforcée par des données empiriques, a amené nombre de scientifiques et d'acteurs internationaux à considérer que l'exposition aux OEM-RF constitue un risque sanitaire, une conclusion antagoniste à la lecture faite par l'ICNIRP. Dans ce contexte de controverse scientifique avérée, nous comptons sur vous pour ne pas chercher un consensus artificiel, mais pour rendre compte des différentes positions et d'intégrer des scientifiques des différentes écoles au task group. En tant qu'agence de l'ONU, représentant l'intérêt général et les droits humains, nous sommes confiants que vous apprécierez ces principes démocratiques.

Nous considérons vos engagements comme de réelles avancées, et nous attendons qu'ils soient rigoureusement tenus, ce qui n'est pas encore le cas.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'accepter notre considération,

Sissel Halmoy, Flokets stralevern, Norvège, Présidente de l'IEMFA

Janine le Calvez, Priartem France

Kerstin Stenberg, La fédération des EHS de Suède

Eileen O'Connor, EM radiation research trust Angleterre

Isabelle Cari pour Le collectif des électrosensibles de France

PJ.

Opinion of the Swedish federation of the EHS and Le collectif des electrosensibles (France) Risk management and communication: preventing EHS by reducing the knowledge gap.

Opinion of the International EMF Alliance (IEMFA) On the need for Independent and Credible Environmental Assessment

Déclaration Priartem lors du séminaire EHC RF-emf du 5 juin 2013

Documentaires

Deux films ont été produits en France cette année pour parler de l'électrosensibilité :

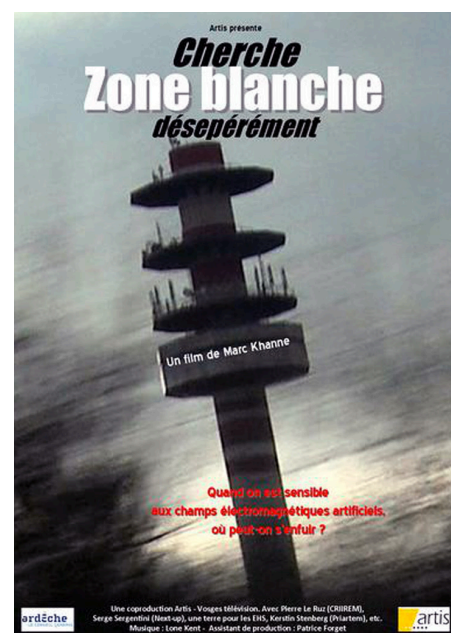
« Hors champs » de Marianne Estèbe

<http://www.13productions.fr/boutique/dvd/hors-champs/>



« Recherche zone blanche désespérément » de Marc Khanne.

<http://marckhane2.wix.com/zoneblanche-lefilm>



Deux approches sensibles et humaines pour comprendre le vécu des personnes obligées de s'enfuir pour échapper aux ondes qui les rendent malades. La question récurrente « comment et où vivre » lorsqu'on est devenu extrêmement réactif aux ondes qui nous entourent y est prépondérante et reste malheureusement sans réponse valable de la société à ce jour.

Documentaires...

Documentaires...

Nancy de Méritens et Jean Heches viennent d'achever leur film documentaire «ONDES SCIENCE & MANIGANCES» produit par leur société «Septieme Factory». Une approche internationale du dossier radiofréquences et santé, un travail d'investigation remarquable



Nouveau documentaire sur la téléphonie mobile :
ONDES SCIENCE ET MANIGANCES

Un nouveau documentaire sur la téléphonie mobile **ONDES SCIENCE ET MANIGANCES**, vient d'être achevé et sera présenté prochainement au public.
On peut déjà découvrir la bande annonce <https://vimeo.com/77993977>

Résumé

Les événements à l'origine de ce documentaire, se sont déroulés à Breitenbach Haut-Rhin, où un collectif de citoyens membres de PRIARTEM, s'est opposé à l'installation d'une antenne de téléphonie mobile à proximité des maisons. Parmi eux, le Dr George s'est mobilisé suite à la lecture d'études scientifiques publiées, qui révélaient que les ondes électromagnétiques de la téléphonie mobile étaient nocives pour la santé humaine. De son côté, le maire du village s'accrochait à la position émise par l'OMS, en 2009 qui affirmait que les ondes étaient sans danger. Les auteurs et réalisateurs se sont demandés pour quelles raisons les autorités sanitaires internationales, en présence d'éléments scientifiques contradictoires, et d'une controverse importante, avaient penché vers la thèse qui nie l'impact des ondes électromagnétiques sur la santé ?

A travers les parcours de lanceurs d'alertes : citoyens, journalistes, scientifiques, ce film dévoile comment, à l'instar de l'industrie du tabac, le lobby de la téléphonie mobile a construit une stratégie de « défense de produit », en créant artificiellement un doute scientifique autour de la nocivité des ondes électromagnétiques afin de conserver une réglementation qui lui soit favorable. Cette

enquête révèle comment les industriels ont détourné la science à leur avantage par l'intermédiaire de scientifiques mercenaires et comment ils ont infiltré les instances de régulation sanitaire, au plus haut niveau international. Heureusement, des lanceurs d'alertes déjouent leurs manigances !

Cette enquête sur la manipulation de la science par les industriels de la téléphonie mobile dure 1h45. On y retrouve, Mona Nilsson journaliste suédoise, Janine Le Calvez présidente de PRIARTEM, David Gee Agence Européenne de l'Environnement, Leif Salford Cancérologue, Franz Adlkofer Professeur en médecine environnementale, Lennart Hardell en médecine environnementale, une kyrielle de scientifiques acquis aux thèses du déni du risque.

Soutien

La société de production indépendante, à l'origine de ce film, fait actuellement appel au financement participatif, pour recueillir les fonds nécessaires aux frais de distribution en salle de cinéma et à l'élaboration d'une version anglaise, afin de le diffuser au niveau international. Agir pour l'Environnement est partenaire de l'opération.

On peut souscrire à ce financement citoyen sur le site de financement participatif **ULULE** : <http://fr.ulule.com/ondes-science-et-manigances/>

La sortie public du film (cinéma, VOD, DVD) se fera prochainement et sera également relayée par PRIARTEM.

Documentaires...

Documentaires...

Jean-Marc Melloni et Isabelle Cari (délégue régionale Priartem pour le Nord et le Pas-de-Calais) viennent également d'achever pour Priartem un Web documentaire : **Rexpoëde : un cas d'école**, poignant témoignage de la prise de conscience puis du combat des parents d'élèves soutenus par l'Association Rexpoëde Environnement, pour faire déplacer les antennes suspectées ainsi que de l'engagement de Priartem tant au niveau régional que national dans ce dossier.

Il est l'occasion de lancer une grande pétition nationale pour la protection des enfants, tout particulièrement dans les écoles. Le «cas d'école» de Rexpoëde fait partie des 6 cas que Priartem a recensés sur des pathologies graves survenues chez des enfants fréquentant des écoles exposées aux rayonnements d'une antenne-relais.

Pétition

Adressée aux : Président de l'Assemblée nationale, Président du Sénat, Ministres de l'éducation, de la santé, de l'écologie, Premier Ministre, Président de la République.

Des concentrations anormales de pathologies lourdes ont été constatées chez des enfants (cancers du cerveau ou leucémies) dans au moins six écoles de notre territoire national. La présence, à très grande proximité, d'antennes-relais de téléphonie mobile constitue le dénominateur commun de ces six cas. Or, dans le dossier «radiofréquences et santé» où règne une controverse scientifique féroce, un élément fait consensus qui fait écho à ces situations : la vulnérabilité toute particulière des enfants. Leur système nerveux central est en formation, leur boîte crânienne est moins épaisse et leur cerveau absorbe nettement plus de rayonnements électromagnétiques que celui des adultes.

Pour que des solutions soient apportées dans tous les cas précités et afin que d'autres cas ne puissent apparaître nous demandons :

- La mise en œuvre d'une enquête sanitaire dans toutes les écoles situées dans un rayon de 100 mètres d'antennes-relais et a fortiori si des cas de pathologies graves sont ou ont été diagnostiqués. En tant que citoyens, nous ne pouvons pas accepter l'inaction des autorités sanitaires ; nous ne pouvons pas tolérer que des enfants continuent à fréquenter ces écoles sans qu'aucun diagnostic global sur l'état de leur santé n'ait été effectué.

Dans le même temps, nous exhortons le gouvernement à prendre ses responsabilités sans se déresponsabiliser et sans attendre, par deux décisions fortes :

- L'abrogation du décret du 3 mai 2002, afin de revoir drastiquement à la baisse les seuils d'émission autorisés en France et d'appliquer le principe de précaution dans la définition des normes réglementaires ;
- La sanctuarisation des écoles et de tous les lieux accueillant des populations sensibles comme lieux «sans ondes» : pas d'antennes-relais à proximité ; pas de WiFi ; pas de téléphones portables ; pas de téléphone sans fil.

Il est urgent de faire respecter, dans ce dossier, l'article 1 de la Charte de l'Environnement adossée à notre Constitution, article selon lequel «chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé».

http://www.petitions24.net/protegeons_nos_enfants_des_ondes



<http://www.youtube.com/channel/UCeEnJe1xJIG5NoqA2AVucEw/>

Rexpoëde : un cas d'école

Dans la commune de Rexpoëde, à quelques kilomètres de Dunkerque, dans le Nord de la France, la cheminée de l'ancienne distillerie est devenue le support des trois opérateurs historiques de téléphonie mobile. Les antennes ainsi installées permettent un champ d'émission à 360° à proximité d'habitations et à moins de 100 m du groupe scolaire l'école Victor Hugo.

Fait dramatique en 2007, un cancer du cerveau est diagnostiqué chez un jeune garçon. En mars 2009, c'est une petite fille de 4 ans qui est atteinte d'une tumeur "du tronc cérébral" dont elle décèdera 6 mois plus tard.

Deux cas, en peu de temps, au sein du même groupe scolaire, alertent les parents d'élèves qui essaient d'analyser

les éléments environnementaux susceptibles d'être à l'origine de ces pathologies. La proximité des antennes-relais est logiquement soupçonnée.

Conjointement, les associations Rexpoëde Environnement et Priartem demandent la mise en place d'une enquête sanitaire auprès de la Direction Générale de la Santé. Une réponse arrivera un an plus tard : "Il n'est pas possible d'aller plus loin dans le cadre d'une étude locale".

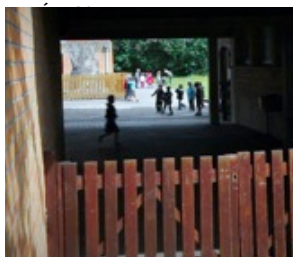
Deux cas de cancers sur Rexpoëde et de nombreux autres cas dans d'autres écoles françaises seraient-ils insuffisant pour appliquer dès maintenant le principe de précaution ?

Ce film est un état des lieux, d'une situation "d'attente" insupportable que connaissent les riverains et parents d'élèves, de la réponse des autorités

locales à leurs inquiétudes et de comment les agences sanitaires (s')expliquent d'une telle situation.

Un film de Jean-Marc MELLONI et Isabelle CARI, correspondante Priartem Nord - Pas-de-Calais

MUSIQUE :
Hubert DELGRANGE



* Cluster de cancers

ou Agrégat spatio temporel : [regroupement inhabituel d'un problème de santé dans un espace géographique et dans une période de temps donnés...]

Le "cas d'école" de Rexpoëde fait partie des 6 cas que Priartem a recensés sur des pathologies graves survenues chez des enfants fréquentant des écoles proches d'antennes-relais :

Saint-Cyr l'École : 3 cas de cancer du cerveau - **Ruitz** : 2 cas de cancer du cerveau, 2 cas de leucémie - **Lyon** : 1 cas de leucémie, 1 cas de lymphome - **Draveil** : 2 cas de cancer du cerveau, 1 cas de leucémie - **Rexpoëde** : 2 cas de cancer du cerveau - **Villeneuve de la Raho** : 1 cas de cancer du cerveau,